

# ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

# Session 1992-1993

Séance d'ouverture du vendredi 23 octobre 1992 (matin et après-midi)

# COMPTE RENDU INTEGRAL

# **SOMMAIRE**

# SEANCE DU MATIN

															Pages
Nomination du bureau définitif															3
Allocution de M. le Président								•							3
Constitution du Sénat															5
Constitution de la Chambre des repr	ésenta	nts										•	•		5
Constitution du Conseil de la Comm	unauté	fran	çaise												5
Constitution du Vlaamse Raad															5
Constitution du Conseil de la Région	de Br	uxeli	es-C	apit	ale										5
Questions écrites							•				٠				5
Communications								•							5
Commissions															5
Approbation de l'ordre du jour														٠	6
Prise en considération de la propo dépenses du Collège par la Cour	sition des co	de ro mpte	ésolu s .	tion	vi.	san	t à	fa	ire	<i>co</i>	ntr	ôle	r 1	es	6

	rages
Projet de règlement portant approbation du compte de l'exercice 1991 de la Commis- sion communautaire française	6
Discussion générale. (Orateurs: M. Lemaire, rapporteur, Mmes Lemesre, Huytebroeck et M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture	
et de l'Aide aux personnes)	6
Adoption de l'article unique et des tableaux	9
Ordre des travaux	9
Vote nominatif	
sur le projet de règlement portant approbation du compte de l'exercice 1991 de la Commission communautaire française. Le quorum n'est pas atteint	9
Hommage aux responsables de l'ancienne Commission française de la Culture	10
Projet de règlement portant approbation du compte de l'exercice 1991 de la Commis- sion communautaire française	
Reprise du même vote. Adoption	11
SEANCE DE L'APRES-MIDI	
Interpellation de Mme Willame et interpellation jointe de Mme de Ville de Goyet (désinvestissement culturel de la Communauté française à Bruxelles) à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes .	12
(Orateurs: Mmes Willame, de Ville de Goyet, M. De Coster, Mme Lemesre, MM. de Patoul et Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes.)	
Rappel au règlement	19
Reprise du débat	19
Question orale	
de Mme Huytebroeck (travailleurs des centres de santé mentale) et réponse de M. Thys, membre du Collège chargé de la Santé	20
Interpellation de M. Cools et interpellations jointes de MM. Hasquin et Maingain (accords de la Saint-Michel) au Collège	21
(Orateurs: MM. Cools, Hasquin, Maingain, De Coster, de Patoul, Mme Willame, M. Simonet, Mme Mouzon, MM. Mesot et Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes.)	
Question orale	
de M. Cornelissen au nom de Mme Dereppe (note ministérielle du 6 octobre 1992) et réponse de M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	35

### SEANCE DU MATIN

# Présidence de M. Beauthier, doyen d'âge

La séance est ouverte à 10 h 10.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Conformément à l'article premier de notre Règlement, j'invite Mme de Ville de Goyet et M. Clerfayt, à prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de Secrétaires. (Mme de Ville de Goyet et M. Clerfayt prennent place au Bureau.)

## OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 1992-1993

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'Assemblée de la Commission communautaire française se réunit aujourd'hui, de plein droit, en vertu de l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises.

Je déclare ouverte la session ordinaire 1992-1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

# NOMINATION DU BUREAU DEFINITIF

M. le Président. — Nous allons procéder à la nomination du Président.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

La parole est à M. De Coster.

- M. De Coster. Monsieur le Président, au nom de tous les groupes de cette Assemblée, je propose la candidature de M. Serge Moureaux.
- M. le Président. Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, je proclame M. Moureaux élu Président. (Applaudissements.)

Nous allons maintenant procéder à la nomination des Vice-Présidents et Secrétaires.

Quelqu'un demande-t-il la parole?

La parole est à M. De Coster.

- M. De Coster. Monsieur le Président, au nom de tous les groupes, je propose la reconduction en leur fonction des Vice-Présidents et Secrétaires sortants.
- M. le Président. Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, je proclame élus:
  - 1er Vice-Présidente: Mme Marion Lemesre.
  - 2e Vice-Présidente: Mme Martine Payfa.
  - 3e Vice-Président: M. Richard Beauthier.
  - Secrétaires: MM. Michel Duponcelle et Diego Escolar.

Le Bureau étant constitué, je prie M. le Président et les Secrétaires de prendre place au Bureau. (M. Moureaux, Président, prend place au Bureau, sous les applaudissements de l'Assemblée.)

## PRESIDENCE DE M. MOUREAUX

Allocution du Président

M. le Président. — Mes Chers Collègues, je me dois et je le ferai avec une plus aisée sincérité que M. le Président Swaelen au Sénat, de remercier le doyen d'âge pour la façon dont il installe nos Assemblées. Je le remercie d'autant plus sincèrement qu'îl est un exemple permanent de dynamisme, de fidélité et d'assiduité pour l'ensemble des Conseillers régionaux. Si certains se contentent d'apparitions fugaces au moment des votes, ce qui soulève des doutes quant à leur conscience professionnelle, notre doyen d'âge dément au contraire en permanence les critiques formulées quant à l'absentéisme parlementaire. A cet égard, il est, je le répète, un modèle pour cette jeune Assemblée. Je voudrais lui témoigner une fois de plus toute la reconnaissance de celle-ci.

Mes Chers Collègues, l'ouverture de cette session présente une importance exceptionnelle pour notre Assemblée et cela pour beaucoup de raisons. En effet, celle-ci occupe, dans les discussions politiques en cours au niveau national, une place importante, voire centrale, et elle pourrait être appelée à jouer, dans les mois qui viennent, un rôle tout à fait important dans la vie quotidienne des Bruxellois francophones. Il me paraît donc normal que notre Assemblée s'attarde quelques instants à cette situation.

En tant que responsable politique, — et j'ai pu l'exprimer en d'autres circonstances — j'ai bien sûr une opinion, et même une opinion tranchée, vous le savez, à propos de la qualité des accords de la Saint-Michel, de leurs défauts, de leurs zones d'ombre, de leurs éventuelles insuffisances.

En tant que Président de cette Assemblée, il ne me revient pas de porter ou de développer cette opinion. Mais il m'appartient de dire un certain nombre de choses dont je pense en toute sincérité qu'elles sont le commun dénominateur de tous ceux qui siègent ici.

D'abord, notre Assemblée a fait, en trois années, la preuve de son sérieux et de son efficacité, de sa capacité à jouer un véritable rôle de législateur francophone à l'échelle de la Région bruxelloise.

Cette capacité, ce prestige qu'elle s'est acquis dans les milieux de la politique, de la société civile et même au niveau international, notre Assemblée les doit à vous tous, conseillers régionaux francophones de l'opposition comme de la majorité, qui avez su élever nos débats à un niveau qui ne permettait pas la confusion avec d'autres Assemblées ou Conseils du passé ou du présent.

Il n'est donc pas surprenant que d'aucuns aient songé à élever notre Assemblée au rang d'Assemblée législative à part entière. Et je suis absolument persuadé que, quelle que soit l'opinion qu'ils ont sur le contenu de la réforme, tous les membres de cette Assemblée sont prêts à assumer avec conviction ces nouvelles et importantes responsabilités. Et cela pour plusieurs raisons qui forgent votre part d'unanimité, notre part d'unanimité: la volonté, avec les moyens dont nous pouvons disposer, de constituer la force francophone bruxelloise la plus solide et la plus cohérente possible; le refus de voir la majorité francophone de notre population qui couvre 85 p.c. des

besoins de financement de la Région, soumise au veto ou au chantage permanent de l'autre communauté.

Aucun d'entre nous n'aurait pu accepter, en outre, que des compétences francophones soient exercées à Bruxelles par d'autres que les francophones.

Aucun d'entre nous n'aurait pu accepter que des compétences communautaires déléguées aux pouvoirs régionaux puissent s'exercer par la voie législative et sans tutelle au niveau de la Région wallonne, par la voie réglementaire et sous la tutelle commune des Wallons et des Bruxellois dans notre Région bruxelloise et dans les organes francophones qui la composent. Personne n'aurait pu accepter cela.

Ces conditions-là, notre autonomie, notre autonomie financière, notre pouvoir décrétal, notre capacité de gérer nos moyens sans être soumis au chantage ou à la tutelle de la Communauté flamande, ces conditions-là, j'en suis convaincu, sont des conditions unanimement partagées par les membres de cette Assemblée quels qu'ils soient, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Et si demain d'autres que nous devaient négocier des accords, certainement ils seraient intransigeants sur ces principes-là.

J'ajouterai encore que l'évolution, quelle qu'elle soit, devra nous conduire, plus que jamais, à affirmer haut et clair, tous ensemble, l'existence d'une Région bruxelloise à part entière où la majorité francophone de la population doit s'exprimer clairement quant à ses intérêts culturels, linguistiques, sociaux et économiques.

Nous sommes, à travers notre assemblée législative francophone, les représentants légitimes de l'écrasante majorité de la population bruxelloise. Il faut que tout le monde s'en souvienne.

Et je l'ai dit à chaque occasion qui m'en était donnée, notre respect qui tient à notre conscience francophone, à notre conviction personnaliste. Notre respect pour les minorités de toute nature et leurs droits culturels, sociaux, linguistiques, religieux, ne peut pas être interprété ou utilisé comme un signe de faiblesse ou d'infériorité.

Nous ne mendions l'argent de personne, nous n'acceptons le protectorat de personne. Les francophones bruxellois assument et assumeront parfaitement et totalement leurs responsabilités à l'égard de la population bruxelloise.

Et je pense que le présent et l'avenir de notre institution sont d'autant plus à préserver avec méthode, et je dirais avec méticulosité, que l'avenir de notre pays reste, et d'aucuns l'ont dit de diverses manières, évidemment incertain.

La présence d'une autorité légitime, dotée du pouvoir législatif, et d'un Exécutif responsable devant elle, pour représenter la majorité de cette Région et l'écrasante majorité de sa population qui est bruxelloise francophone, nous assure que, quelle que soit l'évolution de notre pays au sein de l'Europe unie, nous aurons la capacité de nous faire reconnaître et respecter en Belgique et en Europe.

C'est donc cette part de volonté commune, de responsabilité commune, de refus de la morosité et du pessimisme qui doit nous animer tous au-delà de nos sensibilités naturelles et de nos différences légitimes.

J'en reviens maintenant à Bruxelles, aux ambitions culturelles, sociales, personnalisables, que nous devons gérer quotidiennement.

Je me réjouis qu'au cours de la session qui vient de s'achever, le Collège ait pu mettre en place les structures de concertation avec les représentants du secteur de l'aide aux personnes et que le dialogue, assurément très technique, puisse se poursuivre avant de déboucher sur la présentation de projets législa-

tifs, aujourd'hui réglementaires, qui permettront d'accorder aux institutions et à leur personnel la stabilité requise pour un travail serein au profit notamment des défavorisés de la vie.

Mais, vous le savez, il n'y a pas de collectivité humaine prospère sans un minimum, et je dirais un minimum à un niveau élevé, de respect pour la culture.

Il est donc très clair que votre Président, comme le Bureau de cette Assemblée et cette Assemblée, sont particulièrement vigilants pour la défense de la culture française à Bruxelles, sa pérennité, ses lieux culturels, tous les travailleurs culturels qui en assurent à la fois la grandeur et la diffusion dans le monde.

Et c'est vrai que nous devons être et restons attentifs, tous, à protéger ce patrimoine.

Je vous annonce donc que j'ai l'intention de proposer à notre Bureau une initiative importante, dans le cadre de la présidence belge à la Communauté européenne en 1993.

La Communauté française a décidé de marquer la présence culturelle française dans notre pays et de la faire connaître au-delà de nos frontières.

Nous allons bien entendu participer à tout ce travail. Mais, il faut aussi affirmer clairement le caractère francophone militant de la capitale de l'Europe.

J'ai donc décidé de proposer au Bureau la mise sur pied, dans le contexte européen, d'assises culturelles francophones bruxelloises dans le deuxième semestre de 1993.

Ces assises culturelles devraient se tenir au cours de la semaine qui précédera la fête de la Communauté française en 1993, pour déboucher sur l'élaboration d'un pacte pour la défense et la promotion de la culture française à Bruxelles.

Il me paraît inutile de donner en cette occasion un certain nombre de détails techniques. Ils seront présentés et discutés dans une Assemblée pluraliste.

L'objectif de ces assises culturelles francophones bruxelloises n'est pas de permettre d'entendre quelques discours politiques lénifiants ou de donner des tribunes à l'un ou l'autre d'entre nous, ni de permettre l'expression publique d'interrogations ou de critiques de la part des uns ou des autres, mais de dégager, à un moment important de notre histoire institutionnelle, des solutions concrètes aux problèmes que posent la défense et la promotion de la culture française à Bruxelles au niveau européen.

L'organisation des assises veillera à permettre un échange constant de questions entre tables rondes et entre catégories d'intervenants pour que les réponses ne soient pas parcellaires mais induisent un projet culturel cohérent et complémentaire.

Je suis convaincu que les membres francophones de l'Exécutif de la région bruxelloise, soucieux de l'image de Bruxelles, et qui ne sont pas pour peu dans l'imagination de ce projet, nous apporteront toute l'aide que nous pouvons souhaiter pour le mettre sur pied parce que c'est un grand projet et un projet qui doit assurer, pour notre Communauté et notre culture, une présence d'un très haut niveau.

Je suis convaincu de pouvoir compter sur votre appui, quelle que soit votre appartenance politique, pour le mener à bien.

Et je suis convaincu de le porter en votre nom car la culture n'est ni un luxe ni une nécessité; c'est un miroir du monde, une arme contre les arbitraires, l'expression vive de la liberté.

Seule l'Assemblée, me semble-t-il, est capable de le mener en dehors de toute préoccupation politicienne en y associant l'ensemble des forces philosophiques et politiques de la Région. J'en termine en vous disant encore toute l'admiration que j'ai pour votre jeune Assemblée et, si parfois, votre Président use ou abuse de son expérience parlementaire dans les débats, dans une autre enceinte ou dans la direction des débats dans cette Assemblée, croyez qu'il le fait surtout dans le souci de préserver la qualité et le prestige de cette Assemblée et de ses membres, et qu'il pourra être heureux si l'Assemblée francophone bruxelloise peut être présentée comme un modèle d'Assemblée du parlementarisme moderne. (Applaudissements sur tous les bancs.)

## CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je déclare l'Assemblée de la Commission communautaire française constituée.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des Représentants, et aux Conseils de Communautés et de Régions.

### **EXCUSES**

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: M. de Lobkowicz et Mme Carton de Wiart.

# **COMMUNICATIONS**

Constitution du Sénat

M. le Président. — M. le Président du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 13 octobre 1992.

# Constitution de la Chambre des Représentants

M. le Président. — M. le Président de la Chambre des Représentants m'a fait savoir que celle-ci s'est constituée en sa séance du 13 octobre 1992.

# Constitution du Conseil de la Communauté française

M. le Président. — Mme la Présidente du Conseil de la Communauté française m'a fait savoir que le Conseil s'est constitué en sa séance du 20 octobre 1992.

# Constitution du Vlaamse Raad

M. le Président. — M. le Président du *Vlaamse Raad* m'a fait savoir que le *Vlaamse Raad* s'est constitué en sa séance du 20 octobre 1991.

# Constitution du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

M. le Président. — M. le Président du Conseil de la région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Conseil s'est constitué en sa séance du 21 octobre 1992.

# **QUESTIONS ECRITES**

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées au Collège par MM. Maingain, Simonet, Mme Huytebroeck et M. Galand.

## COMMUNICATIONS .

M. le Président. — Par lettre du 20 septembre 1992, Sa Majesté le Roi remercie et témoigne sa reconnaissance aux membres de notre Assemblée, pour le message de félicitations qui lui a été adressé à l'occasion de son anniversaire, en votre nom par le Bureau.

Par lettre du 23 juillet 1992, MM. les Ministre Thys et Gosuin m'ont fait parvenir l'arrêté du Collège clôturant la session ordinaire 1991-1992 de la Commission communautaire française.

Par lettres des 4 juillet et 21 septembre 1992, Mme le Ministre De Galan m'a fait savoir que:

- le règlement déterminant les emblèmes propres à la Commission communautaire française,
- le règlement contenant le budget 1992 de la Commission communautaire française et
- le projet de règlement modifiant l'arrêté royal du 20 mars 1975 relatif à l'agréation des services de santé mentale et à l'octroi de subventions en leur faveur, peuvent sortir leurs effets.

Par lettre du 13 juillet 1992, la Présidente du Conseil de la Communauté française, Mme Corbisier, m'a fait parvenir le texte de la résolution sur la défense de l'usage de la langue française par les élus francophones des communes de la périphérie bruxelloise et des communes à statut spécial, que le Conseil a adopté en sa séance du 9 juillet.

Par lettre du 28 juillet 1992, le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française, M. Anselme a accusé réception de la résolution votée le 10 juillet 1992 par notre Assemblée et m'a assuré que l'Exécutif de la Communauté française «mettra tout en œuvre pour défendre les droits des élus francophones des communes de la périphérie bruxelloise et des communes à statut spécial».

# Commissions: modifications

- M. le Président. Le groupe Ecolo propose les modifications suivantes:
- à la Commission de la Culture, Mme de Ville de Goyet remplace M. Duponcelle en qualité de membre effectif, et M. Duponcelle remplace Mme de Ville de Goyet en qualité de membre suppléant.
- à la Commission de la Coopération entre l'Assemblée de la Commission communautaire française et le Conseil de la Communauté française, Mme de Ville de Goyet remplace

M. Galand en qualité de membre effectif, et M. Galand remplace M. Adriaens en qualité de membre suppléant.

Le groupe PRL propose les modifications suivantes:

— à la Commission de la Culture, M. Smits remplace M. Lejeune en qualité de membre effectif, et M. Lejeune remplace M. Smits en qualité de membre suppléant.

L'Assemblée est-elle d'accord? (Assentiment.)

Il en sera donc ainsi.

## ORDRE DU JOUR

### Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mardi 15 octobre 1992, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 23 octobre 1992 (article 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non.)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Nous examinerons d'abord la prise en considération de la proposition de résolution visant à faire contrôler les dépenses du Collège par la Cour des comptes, déposée par M. A. Drouart; puis le projet de règlement portant approbation du compte de l'exercice 1991 de la Commission communautaire française.

La liste des orateurs sera clôturée à 10 h 45.

Il sera ensuite répondu aux questions d'actualité à partir de 11 heures. Conformément au règlement (article 62.1), il y sera répondu avant les votes qui sont prévus à partir de 11 h 15

Nous examinerons ensuite, à huis clos, les comptes 1989-1990-1991 et le budget de fonctionnement de l'Assemblée pour l'exercice 1992.

Avant la suspension de la séance, vers 11 h 30, aura lieu la cérémonie d'hommage aux responsables de l'ancienne Commission française de la Culture.

Cet après-midi, à partir de 14 h 30, nous entendrons les interpellations jointes de Mmes Willame et de Ville de Goyet, puis celles de MM. Cools, Hasquin et Maingain.

Nous terminerons la séance par les questions orales de Mmes Dereppe et Huytebroeck.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A FAIRE CONTROLER LES DEPENSES DU COLLEGE PAR LA COUR DES COMPTES, DEPOSEE PAR M. DROUART

# Prise en considération

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à faire contrôler les dépenses du Collège par la Cour des comptes, déposée par M. Drouart.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cette proposition?

La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je voudrais, si vous le permettez, apporter deux précisions. La première, c'est que, outre le dépôt de cette proposition de résolution visant à faire contrôler les dépenses du Collège par la Cour des comptes, j'ai déposé sur le Bureau de l'Assemblée une modification de notre Règlement, qui vise à faire contrôler également le budget de fonctionnement de notre Assemblée par la Cour des comptes, de façon à établir un parallélisme entre le contrôle exercé sur le pouvoir législatif et sur le pouvoir exécutif.

Par ailleurs, Monsieur le Président, je voudrais souligner que je ne demande pas l'urgence pour cette prise en considération. J'avais, en effet, estimé initialement qu'il aurait été sain qu'un contrôle puisse être effectué dès les comptes de l'exercice 1991.

Renseignements pris, il s'avère qu'il ne peut être effectué a posteriori. Dans ces conditions, je ne demande pas l'urgence.

Pouvez-vous néanmoins me confirmer les décisions prises par le Bureau élargi? La Commission *ad hoc* procédera-t-elle à l'analyse de cette résolution dans le courant du mois qui suit sa prise en considération?

M. le Président. — Je réponds aux deux questions. La proposition de modification du règlement est à l'impression. Sans nécessiter une prise en considération — raison pour laquelle elle ne figure pas à l'ordre du jour —, elle sera renvoyée à la Commission compétente. La décision prise sera donc exécutée.

Quant à la proposition de résolution qui concerne le contrôle des dépenses du Collège, elle est prise en considération puisque personne ne s'y oppose. Elle sera donc renvoyée immédiatement à la Commission réunie et elle figurera à l'ordre du jour de sa plus prochaine séance. Il est, dès lors, permis d'imaginer que le délai que vous avez indiqué sera respecté.

Il en sera donc ainsi.

# PROJET DE REGLEMENT PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE L'EXERCICE 1991 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

# Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le projet de règlement. La discussion générale est ouverte. La parole est au rapporteur, M. Lemaire.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, les principales interventions concernant le projet de règlement portant approbation du compte de l'exercice 1991 de la Commission communautaire française ont eu pour objet de faire remarquer l'importance des crédits à transférer et la difficulté posée par ceux-ci. Il a été rappelé que les crédits transférés sont des crédits qui ont reçu une affectation mais n'ont pas encore été ordonnancés.

Le budget a, en fait, été réalisé et engagé à concurrence de 99 p.c. mais les montants n'ont pas tous encore été ordonnancés.

Le fait que notre Assemblée doive attendre l'adoption par la Communauté française de son budget et soit ainsi tributaire de celle-ci explique principalement ce retard car la politique budgétaire doit être exécutée en sept mois au lieu de douze c'est-à-dire une période fort courte.

Certains ont exprimé le souhait qu'une plus grande unité et rapidité soit exigée dans le traitement des demandes de subvention et de liquidation des subventions et également dans la production des pièces justificatives par les bénéficiaires de ces subventions.

D'autres remarques ont porté sur le budget du personnel. Mais s'il y a eu des montants non employés, il faut savoir que ceux-ci doivent répondre au principe suivant: le budget doit à la fois être suffisant pour assurer le paiement des rémunérations et être cohérent par rapport à l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement, deux objectifs difficiles à traduire dans le budget. La non-exécution de 3 p.c. de la masse salariale relève de cet esprit.

Le projet a été approuvé par dix-sept voix pour, deux contre et quatre absentions.

Je tiens à remercier les services de l'Assemblée qui m'ont aidé dans la rédaction de ce prestigieux rapport. (Applaudissements.)

# M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention sera un peu plus longue que celle du rapporteur.

Dans d'autres Assemblées, le vote des comptes ne justifie généralement pas de longs débats. En effet, les comptes sont la concrétisation d'un budget au travers duquel s'expriment les choix politiques qui ont donc déjà fait l'objet de discussions.

Néanmoins, cette année, je pense que les comptes de la COCOF doivent retenir notre attention. En effet, la masse des crédits non utilisés et celle des crédits à transférer doivent nous interpeller, tant la disproportion entre les crédits budgétés et les crédits engagés demeure importante.

Ces comptes sont donc révélateurs d'une «non-politique» culturelle et surtout d'un malaise au niveau du fonctionnement de l'administration. La démotivation des agents est grande, il est vrai, et on peut la comprendre suite aux primo-nominations politiques, à la déresponsabilisation par le transfert de la gestion des dossiers au personnel de votre cabinet, Monsieur le Ministre, et, en conséquence les décisions arbitraires d'octroi des subventions par la seule volonté du Prince.

On est en droit de se demander s'il y a encore véritablement une gestion active et créative de la politique culturelle par l'administration. On peut en douter, alors que parallèlement le poste « Rémunération du personnel » est passé de 81 millions au compte 1989 à 128 millions inscrits au budget 1992. N'est-il pas paradoxal de constater cette inflation des frais de personnel alors que les comptes révèlent une carence de gestion des crédits à distribuer sur le terrain, et, qui sont versés dans les crédits à transférer, au lieu de bénéficier à l'activité culturelle.

Je m'explique et je veux être très claire car le Ministre manie bien l'art de noyer le poisson. En effet, si vous nous répondez ici, Monsieur le Ministre, ce que vous nous avez répondu en Commission, en avançant des pourcentages et des chiffres qui portent sur l'ensemble des comptes, en ce compris les postes budgétaires «Aides aux personnes» et «Social-Santé», les pourcentages ne sont pas inquiétants. En effet, pour ces matières, la COCOF ne joue qu'un rôle de boîte aux lettres et la liquidation des crédits ne pose pas problème.

Il en va tout autrement pour les matières culturelles. Aussi, pour vous démontrer combien la disproportion est manifeste entre les crédits budgétés et les crédits ordonnancés, j'ai repris les montants transférés poste par poste.

Mais avant cela, comprenons bien la différence entre les quatre phases de l'exécution d'une dépense:

- l'engagement crée l'obligation à charge du budget;
- la liquidation est l'opération de contrôle;

— l'ordonnancement est l'ordre de payer et le paiement correspond au décaissement effectif.

En principe, toutes les phases d'exécution d'une dépense devraient se dérouler dans le cadre d'un même budget pour respecter le caractère limité ou annuel des autorisations budgétaires. Toutefois, il arrive souvent que toutes les phases de l'exécution d'une dépense soient réparties sur plusieurs exercices budgétaires. C'est notamment le cas en matière de marchés de travaux et de fournitures. Mais cela devrait rester l'exception et non la règle. Ici, non seulement la nature des crédits ne le justifie pas, mais la technique de transfert devient la règle.

Concernant les crédits dont, aux dires du Ministre, 45 595 726 francs ont été ordonnancés au 31 mars 1992, on peut remarquer que le transfert concerne surtout certains postes particulièrement frappés par le retard d'ordonnancement

Prenons poste par poste: les crédits transférés pour l'enseignement supérieur représentent 40 p.c. des dépenses engagées. Les crédits transférés pour la jeunesse 34,6 p.c. et pour les sports, 40 p.c. — et ce n'est pas notre rapporteur qui s'en réjouira. Les crédits transférés pour les ludothèques sont de 41,6 p.c., pour les affaires culturelles, de 23 p.c., et pour la lecture publique, de 66 p.c. La disproportion est manifeste. Et par ailleurs, on peut parler en quelque sorte de non-politique.

Pourtant, on ne peut pas dire que ces secteurs ne soient pas demandeurs et ne connaissent pas de problèmes, surtout dans le domaine de la lecture publique.

La question de la raison des retards d'ordonnancement reste posée. Si ceux-ci résultent d'un manque de demandes des associations culturelles, le rôle de l'administration serait de les informer de l'existence de ces crédits. Les communes, notamment, font rarement usage des crédits inscrits au budget de la COCOF pour des projets culturels. Il convient de les aider à mettre de tels projets sur pied; il faut conseiller les associations afin qu'elles présentent correctement les pièces justificatives qui leur permettront d'obtenir effectivement des crédits.

En conclusion, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous devons sortir de ce cercle vicieux des crédits non utilisés et reportés, qui illustre une politique chiffrée sur papier mais qui reste sans effets pour le citoyen. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

# M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention sera brève, Mme Lemesre ayant cité les chiffres et calculs que je comptais vous soumettre.

Je marquerai néanmoins mon étonnement quant à l'importance des crédits à transférer. Ces reports de crédits traduisent, en effet, des enveloppes budgétaires non distribuées, principalement dans le secteur culturel et sportif.

Si Mme Lemesre a effectué ces calculs poste par poste, les miens l'ont été de manière globale. Ainsi, pour les matières culturelles, sur un montant de 130 819 719 francs, 26 538 623 francs restaient à transférer, c'est-à-dire environ 20 p.c.

C'est inquiétant, car cela peut mettre en danger l'activité de certaines associations qui par ailleurs, attendent non seulement des fonds, mais aussi des travailleurs ACS, qui leur avaient été promis voici plus d'un an.

En Commission, M. le Ministre avait donné comme raison de cette situation le recours aux crédits provisoires et le retard mis par la Communauté française pour adopter son budget. Pour nous, cela n'excuse pas le retard dans les crédits à

transférer. La non-exécution d'une grande partie de ces crédits pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités d'un grand nombre d'associations. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — La liste des orateurs étant épuisée, le Collège souhaite-t-il intervenir à ce moment-ci de la discussion?

La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le Collège soumet aujourd'hui à l'Assemblée l'approbation des comptes de l'exercice 1991 de la CCF. Vous avez reçu, d'une part, le projet de règlement et, d'autre part, le rapport établi par M. Lemaire au nom de la Commission réunie du budget. Je ne répéterai donc pas les nombreuses informations qui figurent dans ces documents.

Puisque des remarques ont été formulées, je souhaiterais néanmoins attirer l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de points. Permettez-moi, comme j'ai pu le faire en Commission, de corriger des erreurs qui procèdent sans doute d'une non-compréhension des termes budgétaires.

Voyons d'abord l'exécution du budget 1991, c'est-à-dire l'engagement des dépenses. L'engagement des dépenses, Madame Lemesre, n'a rien à voir avec la recherche de subventions ou un manque de demandes. On peut parler d'engagement des dépenses lorsque toutes les demandes ayant été formulées, une décision politique a été prise à leur sujet.

Au 31 décembre, 99,28 p.c. des crédits étaient engagés, c'est-à-dire que nous avions concrétisé le budget, pris des engagements à l'égard d'associations, de mouvements et de politiques diverses pour ce pourcentage. 0,72 p.c. seulement du budget n'avait pas trouvé d'affectation. Qui dit mieux?

Mme Huytebroeck. — Qu'est-ce qui a été transféré?

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Cela signifie qu'il n'y a pas de demandes non traitées ni de carences. Il n'est pas vrai non plus que des gens sont mal informés puisque, je le répète, nous avions engagé des dépenses pour 99,28 p.c. du budget.

**Mme Huytebroeck.** — Ne dites pas que ce que nous avons dit n'est pas exact!

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Madame, je ne vous ai pas interrompue! Je maintiens que 99,28 p.c. étaient engagés.

Ce taux est de 99,27 p.c. en ce qui concerne le secteur social-santé, c'est-à-dire que seulement 0,03 p.c. n'a pas été engagé. Il est de 98,59 p.c. pour les matières culturelles. Il n'est que de 94,63 p.c. pour l'administration générale où là, il est vrai, nous avons réalisé des économies.

On peut donc considérer que, globalement, le budget de 1991 a été exécuté de manière irréprochable. Je profite de l'occasion pour en remercier et féliciter notre administration.

Certes, les taux d'engagement varient d'un secteur à l'autre. On note, par exemple, un excédent de crédits de 4,5 millions environ dans les dépenses de personnel. Il est évidemment impossible de prévoir au franc près le montant de telles dépenses. En la matière, il est préférable de prévoir trop que trop peu. L'excédent peut être évalué à 3,22 p.c., ce qui me paraît une approximation tout à fait honorable compte tenu des innombrables facteurs qui peuvent influencer les charges de personnel.

On note également que les crédits de fonctionnement de l'administration n'ont été engagés qu'à raison de 89 p.c. Cela prouve surtout que nos fonctionnaires se sont montrés économes en matière de frais généraux, et nous en avons d'ailleurs tenu compte dans l'établissement du budget de 1992.

En fait, le secteur dans lequel le taux d'engagement est le plus faible est celui des ludothèques, où il s'élève à 85,6 p.c. Pourquoi? L'essentiel de la somme concernée, soit 171 288 francs, tient au non-remboursement de l'emprunt pour la camionnette. En effet, cette dernière livrée à la fin du mois d'août 1991 n'a été facturée à la CCF qu'en mars 1992. Pour l'ensemble du budget 1991 de la CCF, le pourcentage de non-engagement — c'est important — est de 0,78 p.c., ce qui me paraît un excellent résultat en termes de politique. Ce pourcentage de non-engagement découle de la non-affectation de dépenses pour des politiques culturelles et sociales. Mais j'ai souligné tout à l'heure dans quelle mesure il faut tenir compte des dépenses de personnel et d'administration qui représentent une part importante.

Plusieurs conseillers se sont étonnés de la masse importante de crédits à transférer à l'exercice 1992. Vous me permettrez donc de vous rappeler brièvement les procédures qui sont d'application à la CCF. Les crédits d'un exercice peuvent être engagés jusqu'au 31 décembre de l'année civile correspondant à cet exercice. Comme je vous l'ai dit, plus de 99 p.c. ont été engagés. Ces crédits peuvent être ordonnancés et liquidés jusqu'au 31 mars de l'année suivante, date à laquelle on clôture les comptes de l'exercice. Les engagements qui n'ont pu être ordonnancés à ce moment sont alors reportés à l'exercice suivant avec les crédits afférents. Cette opération n'a donc aucun effet sur le budget de l'exercice suivant.

Comme vous le savez, le solde positif du budget ordinaire 1991 s'élève à près de 96,6 millions qui se répartissent comme suit, en chiffres arrondis: 62,14 millons de crédits à reporter — c'est-à-dire des crédits qui ont été affectés, pour lesquels les bénéficiaires ont été déterminés mais qui n'ont pas encore été liquidés, pour la simple raison que si des engagements ont été pris au mois de décembre, il est impossible de les tenir endéans le mois — et 34,46 millions de montants disponibles utilisés, en grande partie, comme recettes pour l'exercice 1992.

Je précise que dans ces 62,14 millions, seuls 45,6 millions relèvent de l'exercice 1991, les 16,5 millions restants provenant des exercices 1989 et 1990.

Le montant de 45 millions figurant au tableau des reports est, en effet, un montant important, qui s'explique par deux (causes principales.

D'autre part, vous savez que la liquidation des subventions aux associations a lieu sur présentation des justificatifs requis; ceci, particulièrement pour le dernier versement, lorsqu'une liquidation par tranches est prévue. Il est évident qu'en comptabilité, il faut attendre les premiers mois de l'année suivante pour obtenir les comptes de l'association relatifs à l'année subventionnée, ainsi que les rapports d'activité et autres documents utiles. On ne peut donc évidemment pas payer dans le courant de l'année civile; il faut attendre l'année suivante. C'est pourquoi l'ordonnancement ne peut se faire que de façon tardive, à moins que l'on imagine un système qui permette de payer sans justificatif et avant rapport, mais je pense que cela ne serait pas très régulier.

Par ailleurs, il faut rappeler que la modification budgétaire 1991 a été votée par l'Assemblée en date du 20 décembre 1991. L'approbation de l'autorité de tutelle — la Communauté française — n'a été notifiée au Collège que fin janvier 1992. Nous ne pouvions évidemment pas liquider des sommes avant février 1992, avant d'avoir reçu l'autorisation de la tutelle. Cela laisse évidemment peu de temps à l'administration. Elle est, en tout cas, dans l'impossibilité de remonter le temps!

Je peux vous assurer, de toute manière, que pour l'exercice 1992, nous nous efforçons — mais cela ne dépend pas que de nous — de réduire de façon drastique ces deux causes de retard.

Je tiens enfin à rassurer Mmes et MM. les conseillers quant à la liquidation des crédits reportés. On pourrait en effet se poser la question de savoir ce qu'il en est aujourd'hui de ces 45 millions. Actuellement, 25 millions ont été payés et 15 millions sont ordonnancés, soit un total de 40 millions. L'ensemble est donc en cours d'exécution. Par conséquent, je crois qu'il serait abusif de dire qu'il y a, soit démotivation du personnel, soit négligence dans le chef des associations qui n'ont pas rentré les comptes à temps. Il est vrai cependant que l'on constate des retards, que des factures rentrent en dehors délais et que, parfois, des compléments d'informations doivent être demandés à propos des documents et justificatifs fournis.

J'espère, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avoir ainsi répondu aux principales interrogations des membres de l'Assemblée.

Comme je l'ai déjà dit, le budget 1991 de la CCF me semble avoir été exécuté de manière optimale, compte tenu des circonstances évoquées, et que nous pouvons donc accorder un satisfecit à l'administration pour le travail accompli. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Chers Collègues, lorsque je vous disais que le Minsitre maniait l'art de noyer le poisson, j'étais vraiment en-dessous de la vérité, après la démonstration qu'il vient de nous faire.

En effet, il est facile de dire que 0,8 p.c. des crédits votés n'ont pas été engagés. Mais, Monsieur le Ministre, vous situez ce chiffre entre les montants votés et les montants engagés.

Or, à mon sens, pour juger si une politique est effectivement menée sur le terrain, il faut en situer l'examen au-delà, c'està-dire entre l'engagement et l'ordonnancement, entre l'engagement, voire le décaissement...

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Ce n'est pas possible sur une année civile.

Mme Lemesre. — De ce point de vue, vous n'avancez aucun chiffre, aucun pourcentage.

Pour ma part, j'ai fourni les pourcentages poste par poste et notamment dans des secteurs importants tels que la lecture publique. Vous situez l'exécution du budget entre son inscription et son engagement. C'est pourquoi je dis que vous menez une politique sur le papier et non sur le terrain. On ne peut juger d'une politique qu'au moment de sa liquidation. Vous estimez que votre politique est réalisée lorsque vous inscrivez un montant, lorsque vous donnez une affectation. Cela signifie bien que des associations introduisent des demandes de subventions, mais cela ne va pas au-delà. Permettez-nous d'exiger plus.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — ... mais, puisque tout est presque payé aujourd'hui...

Mme Lemesre. — Vous dites que tout est payé, mais nous examinons les comptes et nous constatons que les acteurs culturels sur le terrain n'ont pas reçu les moyens pour mettre en œuvre leur politique culturelle. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

M. le Président. — La discussion générale est close.

## Examen de l'article unique

M. le Président. — Nous passons à l'examen de l'article unique du projet de règlement.

Il est libellé comme suit: «Le compte de 1991 de la Commission communautaire française est adopté.»

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cet article? (Non.) L'article unique est adopté.

M. le Président. — Les votes auront lieu ultérieurement.

## Examen des tableaux

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole concernant les tableaux? (Non.)

Les votes auront lieu ultérieurement.

## **QUESTIONS D'ACTUALITE**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Je n'en ai reçu aucune. Notre ordre du jour est donc momentanément épuisé. Nous allons suspendre la séance pour la reprendre à 11 heures 15, heure à laquelle les votes sont prévus.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures.

Elle est reprise à 11 h 20.

M. le Président. — La séance est reprise.

# PROJET DE REGLEMENT PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE L'EXERCICE 1991 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

29 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

M. le Président. — Je constate que le quorum n'est pas atteint. Par conséquent, conformément au règlement, je propose de suspendre notre séance jusqu'à 11 heures 30, heure à laquelle est prévue notre séance académique. Le vote sera repris dans une heure, soit à 12 heures 30.

Je rappelle aux membres de cette Assemblée qu'un Comité secret au cours duquel un vote est prévu figure à l'ordre du jour de ce matin.

— La séance est suspendue à 11 h 25.

Elle est reprise à 11 h 40.

# SEANCE ACADEMIQUE

M. le Président. — Le bureau élargi de l'Assemblée a décidé d'inscrire à l'ordre du jour la cérémonie d'hommage aux responsables de l'ancienne commission française de la Culture. MM. Poupko, Mesot, Hotyat et Désir ont pris place sur les sièges qui ont été disposés en face du bureau. Je prie l'Assemblée de vouloir excuser l'absence de MM. Jonnart, Jottrand et Van Praag.

### DISCOURS DU PRESIDENT

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, il a plu à sa Majesté le Roi d'accorder à M. Jean-Pierre Poupko, Président de la Commission française de la Culture, la plaque de Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

A l'occasion de la remise des insignes au Président de la Commission française de la Culture, le bureau de l'Assemblée de la Commission communautaire française a souhaité rendre un hommage particulier à ceux qui ont su, par leur personnalité, leur enthousiasme, leurs initiatives, faire de la Commission française de la Culture le moteur essentiel de la défense de la culture française à Bruxelles, ainsi que tous se plaisent à le reconnaître aujourd'hui.

Il s'avère en effet que, depuis sa création en 1972, la Commission française de la Culture a tracé, par ses actions ponctuelles et les différents services qu'elle a mis en place, les voies d'une vraie politique culturelle à Bruxelles. Ces voies, la Commission communautaire française les a empruntées en 1989, les a systématisées, accentuées en les diversifiant.

L'organe politique que constitua la Commission française de la Culture a été la première réponse adéquate à une carence fondamentale, durement ressentie par les acteurs du champ culturel, tributaire, comme vous le savez tous, de facteurs éminemment politiques.

La CFC a su conjuguer ambition culturelle et moyens financiers limités en suscitant l'émergence d'initiatives originales, notamment par la création de nombreuses asbl. Je ne citerai que la Maison de la Francité, en saluant à cette occasion son rôle fondamental dans la défense de la langue française; le Cifas, et sa collaboration à promouvoir le théâtre de façon toujours renouvelée et originale; les Halles de Schaerbeek, le Fraje, devenu rapidement après sa création l'outil de formation dans le domaine de la petite enfance.

Les responsables de la CFC n'ont pas ignoré non plus l'importance que revêtait le développement de l'audiovisuel, en apportant une aide précieuse à la création de Télé-Bruxelles.

Il me semble bon de rappeler:

- que c'est la CFC qui fut à l'origine de ces associations connues de tous aujourd'hui pour leurs fonctions démonstrative, formatrice et informative;
- les actions menées dans le domaine des Arts plastiques, notamment par l'intermédiaire de l'Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique mieux connu sous son sigle l'ISELP;
- la promotion et la diffusion de la littérature des francophones du monde entier par l'intermédiaire de «CFC Editions» et de la librairie «Quartiers latins»;
- le soutien accordé à l'émergence d'initiatives nouvelles en arts du spectacle, théâtre, chanson française, danse... L'aide aux jeunes compagnies a permis à beaucoup d'entre elles de

se faire une place dans le monde du spectacle et de voir reconnue leur qualité aujourd'hui;

- l'action pilote de la Commission en matière sportive: guide, centres sportifs de la Forêt de Soignes et de la Woluwe, aide aux clubs pour personnes handicapées;
- ses nombreuses interventions dans le secteur de l'Education permanente, dont les fruits se récoltent encore aujourd'hui, particulièrement au travers du festival Babel 2000;
- son action en matière pédagogique par la mise sur pied de formations et l'organisation de facultés ouvertes, pour l'enseignement supérieur;
- la découverte, via une exposition en 1988, de tout un pan des productions du Bauhaus inconnues du monde occidental par un public bruxellois admiratif;
- et aussi les nombreuses campagnes de sensibilisation du public à la protection du patrimoine architectural et les effets d'une politique dynamique en ce domaine, aujourd'hui dévolue à la Région de Bruxelles-Capitale.

J'en passe...

Je tiens à préciser que je rends hommage, à travers la Commission française de la Culture à ses membres, à ses vice-présidents MM. Jonnart, Mesot, Hotyat et Désir, et, enfin, à M. Jean-Pierre Poupko, qui en fut le Président actif, attentif, entreprenant et qui a contribué à écrire l'histoire de cette grande institution. Jean-Pierre Poupko fut à la source de beaucoup de ces projets fondateurs d'une vraie politique culturelle pour les francophones à Bruxelles. Il a su, au cours de l'exercice de son mandat, gérer les antagonismes et les contradictions cohabitant au sein de la Commission pour orienter les énergies vers un objectif essentiel: donner les moyens à toutes les forces et les enthousiasmes culturels de s'exprimer.

Jean-Pierre Poupko fut le fondateur et le premier président de nombre de ces associations auxquelles je faisais allusion: la Maison de la Francité, le Fraje, la Maison de la Bellone, Télé-Bruxelles, les Halles de Schaerbeek, notamment. Coauteur du Pacte culturel il fut, dans l'exercice de ses fonctions de président, particulièrement soucieux de son respect.

C'est donc avec plaisir que je vous fais part de la dépêche de M. Charles Picqué, qui nous a adressé le message suivant: «Il me revient l'honneur de transmettre, au nom de sa Majesté le Roi, le brevet de Grand Officier de l'Ordre de Léopold II et le bijou qui l'accompagne à M. Jean-Pierre Poupko.»

Soucieux d'associer à cet hommage les vice-présidents de l'ancienne Commission française de la Culture, notre Bureau m'a demandé de leur remettre en son nom la médaille de l'Assemblée de la Commission communautaire française en vue de graver matériellement et moralement cet événement dans les mémoires. (Sous les applaudissements de l'Assemblée M. le Président remet le brevet et le bijou à M. Jean-Pierre Poupko ainsi que des médailles à MM. Mesot, Hotyat et Désir.)

Mesdames, Messieurs, avant de suspendre la séance, qui sera reprise à 12 h 30 pour les votes, j'ai le plaisir de vous inviter à la réception offerte en l'honneur de M. Poupko et des vice-présidents de l'ancienne Commission française de la Culture.

La séance est suspendue.

— La séance est suspendue à 11 h 50.

Elle est reprise à 12 h 35.

M. le Président. — Chers Collègues, la séance est reprise.

# REPRISE DU VOTE RESTE SANS RESULTAT

- M. le Président. Conformément au règlement, nous reprenons le vote resté sans résultat.
  - 43 membres ont pris part au vote.
  - 35 membres ont répondu oui.
  - 8 membres ont répondu non.
- En conséquence, l'ensemble du projet de règlement est adopté.
- M. le Président. Mes Chers Collègues, nous devons à présent nous réunir à huis clos.

La séance publique est levée.

— La séance publique est levée à 12 h 37.

L'Assemblée se réunit à huis clos.

### SEANCE DE L'APRES-MIDI

## Présidence de M. S. Moureaux

La séance est ouverte à 14 h 35.

M. le Président. — La séance est ouverte.

Nous reprenons nos travaux.

### **EXCUSEE**

A demandé d'excuser son absence: Mme Nagy, retenue par d'autres devoirs.

## INTERPELLATIONS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

M. Drouart. — Monsieur le Président, pour quelle raison, le Ministre Gosuin n'est-il pas présent? Peut-être donne-t-il une conférence de presse ou y-a-t-il un autre motif?

M. le Président. — Je ne suis pas en mesure de vous répondre.

M. Harmel. — Il arrive, je viens de le voir.

(M. le Ministre Gosuin entre en séance.)

INTERPELLATION DE MME WILLAME AU MINISTRE GOSUIN, CONCERNANT LES CONSEQUENCES D'UN EVENTUEL DESINVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DANS LES LIEUX CULTURELS A BRUXELLES

INTERPELLATION JOINTE DE MME DE VILLE DE GOYET AU MINISTRE GOSUIN, CONCERNANT LA MAISON DES FEMMES, CELLE DE LA FRANCITE, DES ARTISTES, DE LA PRESSE

# Discussion

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour développer son interpellation.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est tout à fait passionnant, en plein débat institutionnel et au sein de notre Assemblée dont il est fort question par ailleurs, de discuter de culture et de lieux culturels. Il est tout à fait intéressant au beau milieu de discussions et de plans financiers pour aider la Communauté française, de nous interroger, nous francophones de Bruxelles, sur l'identité de notre culture, sur la solidarité que nous voulons maintenir avec la Communauté française et sur le profil que nous voulons lui garder, à cette culture.

A plusieurs reprises d'ailleurs devant vous et votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, je me suis inquiétée du devenir de la culture à Bruxelles, j'ai tenté d'en dégager les lignes de force et me suis posé la question, fondamentale, de son ambition.

Il n'est peut-être pas inutile, vu le contexte actuel de rappeler que la culture à Bruxelles doit tout d'abord défendre la langue francophone de plus de 85 p.c. de ses habitants, qu'elle doit tout faire pour la magnifier, cette langue, et la faire apprécier grâce aux bibliothèques, aux théâtres, aux cafésthéâtres, aux conférences, aux réunions-spectacles, aux associations de défenseurs de la langue, aux organisations de récitals, aux grandes manifestations célébrant le Génie français d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et de hier, qui nous a tous formés.

C'est dans tous ces domaines, et j'y reviendrai dans mon intervention de tout à l'heure, qu'il me semble essentiel que Wallons et francophones bruxellois se serrent les coudes de manière irréversible et fassent preuve d'une solidarité qui ne soit pas que des mots.

Mais la culture à Bruxelles doit aussi être plurielle et européenne, s'ouvrir à celle de nos partenaires néerlandophones, dépasser le clivage des langues, se passionner pour le passé (et ce sont les musées), la musique, les arts plastiques et la danse, domaines qui nous touchent tous quelle que soit notre manière de nous exprimer. A ce niveau-là, la culture à Bruxelles doit participer massivement aux grandes expositions, manifestations internationales, concerts et festivals dont l'intention est d'attirer dans la Capitale de Belgique, qui est de plus Capitale européenne, les plus grands noms, les plus grands témoins qui lui apprendront à respirer large et grand et à dépasser ses quelquefois mesquines querelles.

Enfin, et je terminerai par là mon introduction, je crois qu'il faut souligner à Bruxelles les éléments culturels qui sont propres à notre Région pour rendre ses habitants plus fiers d'y habiter et y attirer un plus grand nombre de touristes: je veux parler de la richesse de son patrimoine en «briques», (les monuments et sites), en traditions (son folklore et ses coutumes), en artistes passés et présents, bref son extraordinaire foisonnement de richesses trop modestement mises en valeur. La «Bruxellisation» pour ne prendre qu'un exemple n'a fait hélas que trop parler d'elle: ne serait-il pas temps maintenant de renverser la vapeur et de parler un peu plus de Breughel, Horta, Jef Lambeaux et tant d'autres?

Malheureusement, de récents événements dont la presse s'est fait écho, m'obligent à m'interroger à nouveau et à vous interroger, Monsieur le Ministre: la culture n'est-elle rien de plus que quelques millions concédés du bout des lèvres à ceux qui persistent à y voir le sel de la vie?

Lors de mon interpellation du 27 mars dernier, j'avais relevé que dans sa déclaration de politique communautaire, l'Exécutif de la Communauté française avait largement exprimé son souci de collaboration avec notre Région. J'avais demandé au Ministre Gosuin s'il avait déjà pris contact avec l'Exécutif de la Communauté française pour développer certaines synergies.

Le Ministre nous avait alors rappelé que «comme nos moyens provenaient de la Communauté française, c'était avec cette dernière qu'il fallait discuter». Et il avait assuré que des négociations au plan budgétaire allaient s'engager avec le Ministre-Président de la Communauté française et qu'il rencontrait régulièrement Mme De Galan, afin que nos deux institutions ne se concurrencent pas inutilement et ne soient pas dès lors tentées de désinvestir.

Depuis lors, un certain nombre de rumeurs relatives au désinvestissement de la Communauté française dans les lieux culturels bruxellois se sont fait jour et nous inquiétent.

On a même parlé de la volonté du nouvel Exécutif de la Communauté française d'annuler les engagements financiers promis à l'égard de trois lieux culturels d'importance: Les Halles de Schaerbeek, la Raffinerie du Plan K et le théâtre de l'Atelier Sainte-Anne.

En juin dernier, seulement, l'Exécutif de la Communauté française calmait les esprits et annonçait son intention de maintenir les crédits pour les Halles de Schaerbeek et l'Atelier Sainte-Anne. Pour le Plan K, par contre, il ne proposait rien moins que le transfert pur et simple de sa troupe à Charleroi, arguant que son metteur en scène y était déjà directeur artistique d'un centre chorégraphique.

Depuis lors, la presse, par ses informations privilégiées, nous a quelque peu rassurés, mais puis-je demander au Ministre de la Culture à Bruxelles de me préciser:

- 1. si, grâce aux contacts qu'il semble entretenir avec l'Exécutif de la Communauté française, les démarches concrètes qu'il a faites auprès de cet Exécutif pour lutter contre le désinvestissement de la Communauté française à Bruxelles ont concrètement abouti;
- 2. si ce désinvestissement n'aura pas de conséquences sur la politique culturelle qu'il entend mener au niveau de la Commission communautaire française: une politique qui se voulait particulièrement active «dans les lieux et les manifestations qui contribuent de la façon la plus convaincante au rayonnement de la langue française dans notre Région» pour reprendre les termes du Ministre lui-même.

Autre inquiétude qui est la mienne : étant donné ses problèmes budgétaires très préoccupants, la Communauté française envisageait de vendre une partie de son patrimoine immobilier situé à Bruxelles.

Figuraient ainsi sur la liste des biens «réalisables» la Maison de la Presse, la Maison des Femmes, le Château de la Solitude et même la prestigieuse Maison de la Francité, pour laquelle ironie du sort, le *Vlaams Economisch Verbond* se proposait comme acquéreur potentiel; heureusement, les dernières nouvelles sont plus rassurantes: la Maison de la Francité serait rachetée par notre Assemblée et en arbore déjà même le drapeau.

Il en serait de même pour la Maison des Artistes.

Qu'adviendra-t-il concrètement des associations francophones qui avaient élu domicile dans ces différents endroits?

N'est-il pas légitime, dans ce contexte, de se demander si pour certains la culture n'est finalement qu'une occasion d'épargne à bon marché ou, au mieux, un trompe-l'œil destiné à rassurer ceux qui la regardent de loin alors qu'elle est la vie et qu'à cette vie, on ne donne pas les moyens de fonctionner par un investissement durable.

N'oublions jamais qu'en plus des difficultés que connaît la Communauté française, la culture française à Bruxelles doit aussi faire face à un double défi venant, cette fois, de l'extérieur. D'une part, la Communauté flamande multiplie les investissements immobiliers de prestige (Place des Martyrs — Hôtel Errera) et subsidie par exemple la rénovation de l'Ancienne Belgique et du Kaaitheater.

Mais pourquoi resteraient-ils inactifs? Par solidarité à la désolidarisation francophone?

D'autre part, Bruxelles doit tenir compte d'une anglicisation croissante, qui découle du rôle européen qu'est amenée à jouer notre capitale. Chacun pourra, en effet, témoigner que l'anglais se fait de plus en plus entendre dans les rues de Bruxelles.

D'aucuns y verront une concurrence ou un danger mais, à un corps actif, cette concurrence pourrait aussi offrir — si l'on veut bien — des occasions stimulantes: la présidence belge à la Commission prévue pour 1993 ne peut-elle entraîner une mise en exergue des spécificités de la culture bruxelloise?

Les projets intégrant cette dimension européenne et francophone sont nombreux. Je ne citerai, à titre d'exemple, que celui de Pietro Pizzuti, qui voudrait promouvoir l'écriture théâtrale française, organisant en octobre 1993 un marathon d'écriture pour jeunes auteurs venant de l'Europe francophone. Ce projet, faute de subsides, risque aujourd'hui d'être fortement contrarié, pour ne pas dire annulé.

Voilà, Monsieur le Ministre, nos profondes inquiétudes en matière de culture à Bruxelles. Voilà pourquoi nous trouvons que cela vaut la peine de se battre.

N'est-il pas temps de prendre à bras le corps même avec de maigres moyens un vrai projet culturel pour Bruxelles? N'est-il pas temps, vu le faible budget qui nous est alloué, de créer des synergies profondes, non seulement avec vos collègues de l'Exécutif de la Communauté française, mais aussi avec ceux du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, pour mettre davantage en valeur notre patrimoine culturel?

Je me permettrai d'émettre quelques idées personnelles à ce sujet: ne pourrait-on avoir une politique d'information et de collaboration en matière de musées et dynamiser l'organisation de ces musées qui dépendent à la fois du national, du régional, du communautaire et des communes?

Ne faudrait-il pas relever le défi culturel en associant les autorités publiques et le secteur privé et même les Communautés européennes et, par cette collaboration, faire naître un partenariat efficace en matière culturelle à Bruxelles?

Ne pourrait-on mettre plus en valeur les récentes découvertes archéologiques — fouilles de la Bourse, souterrain de la Place Royale, et les derniers fragments des fortifications de Bruxelles? Sur le plan de l'édition, ne pourrait-on créer des brochures pour les musées et attractions bruxellois, des nouveaux guides et plans, Bruxelles ne se présentant pas suffisamment comme un centre touristique?

Ne conviendrait-il pas, par ailleurs, d'accroître la programmation thématique avec les *Tours Operators*?

Il faudrait également, me semble-t-il, corriger l'image de Bruxelles presque exclusivement liée à sa vocation de ville, capitale de l'Europe, et accentuer son caractère culturel, par exemple par la qualité de ses expositions.

Voilà quelques points sur lesquels on pourrait, me semblet-il, accentuer la culture propre de Bruxelles et embellir son image de marque.

Mais mon inquiétude sur le désinvestissement de la Communauté française à Bruxelles est immédiate et j'attends de vous, à ce niveau, une réponse précise pour nous rassurer. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à Mme de Ville de Goyet pour développer son interpellation jointe.

Mme de Ville de Goyet. — Monsieur le Président, lors des dernières discussions budgétaires, Monsieur le Ministre nous avait rassurés sur le sort réservé aux associations logées dans des bâtiments appartenant à la Communauté française.

Mon interpellation de ce jour a pour but d'éclaircir un certain nombre de points ayant trait à ce dossier. En effet, il ne semble pas, à l'heure actuelle, que la situation des différents organes touchés par la mise en œuvre de travaux de rénovation ou par la vente d'immeubles soit totalement éclaircie. Lá presse s'est fait largement l'écho des tractations conclues entre la Communauté, la Région bruxelloise et la Commission communautaire, tractations qui touchent surtout à l'avenir des bâtiments et qui laissent planer sur l'avenir des associations culturelles de nombreuses incertitudes.

En tant que Ministre de la Culture, il nous semble que votre responsabilité est engagée. J'en veux pour preuve les situations concrètes, inquiétantes, auxquelles sont confrontées l'ISELP, la Maison de la Francité, la Maison des Femmes, le Centre d'Art contemporain, les Halles de Schaerbeek, l'Atelier Sainte-Anne et le Plan K.

Ces situations précaires sont renforcées par le fait qu'elles se situent dans l'inconnu. Dès juin 1992, la presse se faisait l'écho des velléités de vente de patrimoine qui émanaient de la Communauté française et de son Ministre-Président, M. Anselme. Les associations l'ont appris par la presse et n'ont eu confiration orale des décisions que depuis une quinzaine de jours. Une manière, sans doute, d'indiquer à quel point leur sort importait moins que la rentabilité que pouvait représenter la liquidation d'un patrimoine immobilier. Si certaines solutions semblent aujourd'hui voir le jour, il apparaît néanmoins que de nombreuses inconnues demeurent et ces inconnues font peser sur plusieurs de ces associations des menaces de vie ou de mort.

La Maison de la Francité semble être tirée d'affaire; c'est, en tout cas, ce que la presse dit. Pourtant, les locataires du bâtiment ignorent encore tout du sort que les attend.

Qui se portera garant du maintien dans les bâtiments de l'asbl qui travaille à la promotion de la langue française et dont le rôle majeur n'est plus à prouver? Par ailleurs, il est tout de même paradoxal qu'un bâtiment pour lequel l'Exécutif régional bruxellois a autorisé l'ouverture de l'enquête préalable au classement soit mis en vente par une autre institution publique. Un exemple du manque de coordination des politiques culturelles entre Communauté et Région!

La Maison des Femmes a elle aussi été informée par voie de presse plutôt que par le Ministre. Selon les dires de M. Moureaux à la presse, les occupants de la maison devraient être rassurés. Il y a de quoi en effet! Le bâtiment est jugé trop luxueux pour les activités qui s'y déroulent. La commune de Saint-Gilles qui s'en est portée acquéreur pour 25 millions compterait en faire du logement. Les associations qui occupent cette maison — coordination européenne des femmes, collectif des femmes battues, groupe de recherche et d'information féministe, coordination européenne des amis de la terre, etc. ignorent tout de leur avenir. Elles ne savent ni quand, ni où elles seront relogées. La convention qui les liait — ou plutôt qui liait l'une d'entre elles à savoir la Maison des Femmes à la Communauté française jusqu'en 2009 n'est plus prise en considération. Si la commune de Saint-Gilles, apporte dans ce cas une amorce de solution, bien des points restent à éclaircir: quand la maison sera-t-elle convertie en logement? Pourquoi la commune ne garde-t-elle pas à la maison son affectation première? Dans le cas où le déménagement est inéluctable, quand devra-t-il se faire? A ce jour, les associations ne le savent pas. Inutile de préciser à quel point les incertitudes actuelles pèsent sur le devenir de ces groupements. La programmation à long terme est impossible, car on ne sait ni quand, ni où les organiser. La certitude du déménagement simultané de tous les occupants de la maison, qui avaient développé entre eux de multiples synergies, n'est pas clairement

Au Centre d'Art contemporain, ou Maison des Artistes la situation est encore plus confuse. Malheureusement, ce centre

est situé dans un quartier où la promotion immobilière bat son plein, la maison sera donc mise en vente par la Communauté. La surprise des occupants est d'autant plus grande qu'à l'heure acutelle, ils ne savent toujours pas où ils devront aller, ni quand. La Communauté, qui estime pouvoir vendre le bâtiment 30 millions, a omis de s'occuper du centre qui s'y trouve et qui bénéficie pourtant de subventions émanant d'elle. Un pouvoir subsidiant qui menace l'existence même des associations qu'il est censé protéger, c'est assez curieux!

Quoi qu'il en soit, le Centre déménagera et pourra donc maintenir ses activités, activités que l'on connaît sans doute assez mal, pour les avoir confondues avec celles d'un simple centre de documentation. En fait, le Centre d'Art contemporain réalise des expositions d'artistes belges, dans ses murs, dans toute la Belgique et surtout, à l'étranger. C'est une de ses particularités d'être la vitrine des artistes belges à l'étranger. Doté d'un centre de documentation sur les artistes, il a aussi mis en place la réalisation de mallettes pédagogiques destinées à familiariser les enfants avec l'art moderne. Quant on sait la place que l'enseignement réserve actuellement à la formation aux arts visuels, on comprendra le rôle essentiel joué par ce type de structure. En effet, outre l'aspect de support à la création contemporaine en Communauté française, l'originalité du centre réside sans doute dans le fait qu'il a voulu aborder la création plastique sous l'angle de la pédagogie.

L'incertitude qui pèse actuellement sur le devenir de la Maison des Artistes met cette activité en péril. Les programmations pour l'année à venir sont interrompues, les interrogations sur le lieu éventuel de remplacement restent sans réponse. «Il conviendra peut-être» disait M. Moureaux dans La Libre, «de reloger les associations.» Dans ce «peut-être», se joue l'avenir d'une activité patiemment mise en œuvre depuis neuf ans. On parle aujourd'hui d'une solution qui consisterait à loger le Centre d'Art contemporain dans les locaux rénovés de l'ISELP; en fait, pour résoudre les problèmes d'une association, on en crée a une autre! En effet, l'ISELP ne se trouve certes pas dans une situation plus confortable. Les travaux promis pour cette année par Valmy Féaux et attendus depuis cinq ans ont été suspendus par M. Anselme mais l'institution avait été prévenue si tard, qu'elle avait déjà vidé ses locaux et prévu pour cette saison, des locaux de remplacement et une programmation minimum, en attendant. Attendre, c'est le maître mot.

Cela faisait d'ailleurs déjà cinq ans que l'ISELP attendait de pouvoir bénéficier de l'ensemble des bâtiments du passage de Milan, pour pouvoir répondre à la demande. Pour l'année à venir les responsables de l'institut ne savent pas quoi faire: programmer dans les anciens locaux, avant ou pendant les travaux, augmenter le volume des activités en postulant sur l'accroissement des locaux, rester aux surfaces antérieures, bref une incertitude qui pèse sur le maintien des activités et sur l'organisation des cours reconnus comme étant de qualité, et drainant un large public, des cours dont le succès repose essentiellement, comme toute activité culturelle, sur le caractère rituel de l'horaire et du lieu. Qui dit oscillation, déménagement, irrégularité, voit fondre la possibilité de leur maintien même. Il me semble encore une fois que nous nous devons d'aider ces initiatives au moment où leur pouvoir subsidiant cherche à les tuer.

Restent les problèmes suscités par les travaux postposés de l'Atelier Sainte-Anne et des Halles de Schaerbeek.

En ce qui concerne la réalisation des travaux aux Halles de Schaerbeek, l'Exécutif de la Communauté française a décidé de passer une convention avec la CCF de manière a en faire contracter un emprunt de 200 millions, emprunt qui serait remboursé par une augmentation de la dotation. C'est déjà compliqué, mais ce n'est pas tout. Ce projet de convention, qui n'est toujours pas signé à ce jour, détermine aussi les responsabilités dans la réalisation et la surveillance des travaux. Mais cela semble tellement compliqué: la CCF qui n'a

pas le personnel technique pour être maître de l'ouvrage et assurer la surveillance du chantier se bornerait à signer les bons de commande, tandis que la Communauté française se chargerait du reste. En attendant qu'un accord soit signé qui engagerait ce mécanisme compliqué, ainsi qu'une augmentation de budget à la CCF, l'incertitude actuelle inquiète les responsables des Halles. De plus, la somme de 200 millions ne pouvant pas souffrir de dépassement, il n'est pas sûr que la totalité du programme projeté pourra être mené à terme. Le délai pour le début de ces travaux est fixé à huit mois suivant la signature de la convention. Alors, je vous pose la question suivante: quand les Halles pourront-elles compter sur le démarrage du chantier? Jusqu'ici, elles l'ignorent. Elles ont de toute manière l'impression de s'être fait rouler sur les délais, les budgets et sur les formes et de ne pas avoir été trop défendues. La programmation du Centre culturel est donc en

Le Théâtre Sainte-Anne est exactement dans la même situation. Les travaux qui devaient débuter au mois d'août et qui sont attendus depuis huit ans sont remis à plus tard. A septembre au plus tard, disent les responsables, sinon ils perdront tout le suivi de leur politique et il sera impossible d'assurer la programmation des années qui viennent. Le théâtre est déjà à la recherche d'un lieu de remplacement pour la saison prochaine. Le projet de rénovation qui avait été à l'origine évalué à 98 millions est ramené à 70 et jouira du même mécanisme biscornu qu'aux Halles de Schaerbeek. Jusqu'ici de toute manière, ils ne sont sûrs de rien.

Tous ces constats m'amènent à vous poser, Monsieur le Ministre, une série de questions, qui me sont inspirées par la volonté de mettre fin à des situations inextricables, souvent injustes, et qui ne grandissent pas les ambitions culturelles de notre Communauté.

En tant que responsable des affaires culturelles à Bruxelles, avez-vous défendu, face à la Communauté, les intérêts des institutions ou associations menacées par les projets de vente d'immeubles ou de report des travaux? Dans les concertations qui ont eu lieu, comment se fait-il que les associatons aient eu essentiellement des contacts avec MM. Anselme, Picqué et Moureaux?

Quelles garanties avez-vous obtenues pour que ces mesures de spéculation n'affectent pas les activités des associations en question?

Comment expliquez-vous que malgré les propos rassurants que vous avez tenus en juin, sur le sort qui serait réservé aux associations logées dans les locaux menacés et malgré les propos du Président de cette Assemblée, le climat dans le monde culturel semble extrêmement détérioré? Que comptez-vous faire pour rétablir les bonnes conditions que nécessite la création?

De nouvelles concertations sont-elles prévues de manière à rassurer les occupants des bâtiments menacés? Des échéances ont-elles été fixées de manière à permettre à chacun d'organiser les programmations et les activités pour la saison?

Des assurances ont-elles été données quant à l'aide financière qu'elles recevront, quant à la gestion des bâtiments qu'elles occuperont en lieu et place des actuels?

Enfin, quelles aides prévoyez-vous pour permettre à ces associations de ne pas subir les inconvénients évidents que leur causeront ces déménagements ou travaux retardés, particulièrement dans l'information qui sera faite au public?

Il me semble nécessaire que vous vous prononciez sur ces points pour rassurer le monde culturel bruxellois quant à l'attention que lui porte son Ministre. Si la Communauté française a manqué aux missions qu'elle se devait de remplir, et cela pour récupérer à peine le quart des sommes qu'elle avait envisagées, c'est à vous qu'il appartient de rassurer et d'insuffler d'autres dynamiques. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — Je tiens à féliciter notre jeune Collègue pour ce que l'on qualifierait de *maiden speech* dans le monde anglo-saxon et que j'appellerai, pour ma part, son premier discours.

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner à cette tribune, le groupe socialiste, comme d'ailleurs tous les groupes de cette Assemblée, et spécialement le groupe Ecolo, est et restera particulièrement attaché à la politique culturelle de notre Région.

Pour nous, cette politique comprend deux axes de priorité. Il s'agit tout d'abord — c'est le premier axe — d'étendre et de renforcer l'accès à la culture pour tous les Bruxellois et Bruxelloises, particulièrement ceux et celles qui appartiennent aux milieux défavorisés de notre Région. A chaque discussion budgétaire notamment, nous avons l'occasion de rappeler les priorités dans ce domaine et les initiatives prises par notre groupe.

Le deuxième axe concerne l'image même de Bruxelles, ville francophone, et sa place au sein non seulement de la Communauté française, mais aussi de l'Europe et de la francophonie tout entière. Bruxelles ne doit en aucun cas donner l'image aux Bruxellois, aux étrangers qui la visitent ou qui y travaillent et y vivent, d'un désert culturel, d'un site purement technocratique et administratif entièrement tourné vers le secteur tertiaire ou quaternaire, abandonnant toute vie et toute dimension humaine aux communes périphériques. Il s'agit de conserver à notre Région sa dimension humaine et proprement francophone. Comme l'a souligné Mme Willame, il faut mettre en valeur son patrimoine et donc son histoire et développer des lieux de rencontre et de loisirs où les habitants puissent enrichir leur culture.

Par ailleurs, le groupe socialiste insiste également pour que ne soient pas oubliées les initiatives d'aide à ceux qui souffrent et les actions qui tentent d'enrayer l'exclusion sociale.

Comme l'ont rappelé les deux interpellantes, des rumeurs insistantes ont fait état, depuis plusieurs mois déjà, de la vente par la Communauté française de certains lieux culturels bruxellois. Il s'agit — et nous en sommes tous conscients — de lieux culturels à haute valeur symbolique par rapport aux axes culturels que notre Assemblée a toujours défendus. La vente de ces bâtiments aurait pu mettre en difficulté certaines associations jouant un important rôle social ou culturel proche de la Commission communautaire française.

Il nous a donc paru nécessaire que la Région et la Commission communautaire française recherchent des solutions viables budgétairement et qui répondent également aux attentes de ces associations. Comment imaginer en effet d'abandonner à leur triste sort des associations prestigieuses pour la culture francophone à Bruxelles? A notre initiative, et plus particulièrement à celle du Président de notre Assemblée, des négociations ont été engagées avec l'Exécutif de la Communauté française, l'Exécutif de la Région bruxelloise et le Collège de la Commission communautaire française. Ces négociations ont associé ou associeront tous les partenaires intéressés à ce problème. Aujourd'hui, les résultats en sont connus: la quasitotalité des lieux concernés ne quitteront pas le patrimoine public bruxellois.

Le groupe socialiste a donc toutes les raisons de se réjouir de l'aboutissement — qui s'annonce heureux — de l'initiative prise.

J'évoquerai très brièvement les pistes proposées car je crois que nous sommes tous intéressés par le problème et que nous en avons déjà pris connaissance récemment. Les Halles de Schaerbeek, l'Atelier Sainte-Anne, le Heysel et, très probablement, le Plan K bénéficieront d'un financement particulier.

Pour réaménager ces espaces, la Commission communautaire française contractera divers emprunts pour un montant total d'environ 400 millions, qu'elle remboursera essentiellement grâce à une augmentation correspondante de sa dotation annuelle provenant de la Communauté française.

La Maison de la Francité et la Maison des Femmes seront rachetées respectivement par la Région bruxelloise et par la commune de Saint-Gilles; les associations seront maintenues dans ces lieux ou, dans le dernier cas, peut-être relogées en un autre lieu.

Restent la Maison des Artistes, la Maison de la Presse et le Château de la Solitude qui seront très probablement — ne le nions pas — vendus. En contrepartie, des garanties existent quant au relogement des associations qui s'y trouvent.

Notre groupe a donc toutes les raisons de se réjouir des ébauches de solutions très positives, et il appartient maintenant, Monsieur le Ministre, aux différents Exécutifs et Collèges de les concrétiser.

Je suis heureux de l'initiative prise par nos deux Collègues d'interpeller le Ministre qui — j'en suis sûr — détaillera le rôle important que la Commission communautaire française prend dans ce montage, qui devrait d'ailleurs se traduire sous peu par la présentation d'un projet de modification budgétaire qui — pour reprendre une phrase citée par l'oratrice qui m'a précédé — amènera, si besoin en est, l'apaisement nécessaire dans le monde culturel bruxellois. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je trouve notre Assemblée «cocofienne», comme d'aucuns l'appellent, un peu cocasse dans ses propos aujourd'hui, en tout cas jusqu'à maintenant. En effet, ce matin, notre Président a quelque peu joué les bagarreurs, les «gros bras» à l'égard du Conseil régional et, selon lui, nos Collègues flamands n'opposeraient aucun veto à l'égard de nos crédits.

On dit donc beaucoup de choses, au sein de notre Assemblée, et l'on n'a pas peur des mots parce que, forcément, on est entre francophones. Nous sommes sûrs de nous et nous le disons! C'est amusant, mais cela ne sert pas à grand-chose.

Ensuite, Mme Willame a interpellé indirectement le Ministre Anselme via M. Gosuin. Elle a crié son mécontentement, sa colère, face à la politique de désinvestissement culturel du Ministre-Président de la Communauté française...

Mme Willame. — Mon inquiétude, Madame Lemesre!

Mme Lemesre. — Oui, bien entendu, votre inquiétude, fondée. Cela peut être de la colère, à notre avis.

Mme Willame. — C'est à moi d'en décider.

Mme Lemesre. — Bien, votre inquiétude.

Mais, encore une fois, qui va vous contredire ici? Nous sommes entre Bruxellois et forcément, nous défendons tous la culture et l'investissement culturel à Bruxelles. Ce n'est pas le Ministre qui va s'y opposer. Je suis sûre qu'il a déjà pris des contacts avec l'Exécutif de la Communauté française pour corriger cette politique qui se met en place.

L'interpellation aurait donc dû, me semble-t-il, trouver sa place en Communauté française et être adressée à M. Anselme

lui-même. Votre parti, Madame Willame, aurait pu aussi interroger M. Lebrun au cours d'un comité directeur du PSC.

Mme Willame. — Vous êtes fâchée parce qu'on vous a sifflé votre interpellation, Madame Lemesre?

Mme Lemesre. — Absolument pas.

Je veux dire que nous pouvons débattre de cet important problème ici car notre Commission est interpellée, mais le véritable responsable n'est pas sur ces bancs. M. Gosuin n'est pas responsable du désinvestissement culturel, loin de là.

C'est au sein de vos partis respectifs que vous devez tenir ces propos, c'est aux comités directeurs du PSC et du PS qu'il faut vous adresser.

M. De Coster dit qu'il y a concertation entre le Président de notre Assemblée, le Président de l'Exécutif régional et le Président de l'Exécutif communautaire. C'est au comité directeur du PS que cela se passe, je suppose, puisque les trois Présidents en question sont socialistes.

M. De Coster. — Non, ils agissent en leur qualité officielle.

Mme Lemesre. — Bien, tant mieux si l'un peut rendre ce que l'autre prend.

M. Drouart. — Des synergies existent.

Mme Lemesre. — Dans une interview accordée à La Libre Belgique, le Ministre Picqué n'hésitait pas à dire: «On ne peut, à la fois, tenir un discours incantatoire sur la solidarité francophone et, par ailleurs, envisager froidement la vente des bâtiments, décentraliser à outrance les moyens et la couverture de l'information de la RTBF, dire qu'il n'y a plus d'argent pour Bruxelles et investir en Wallonie. On frise la schizophrénie: discours de solidarité et politique rampante de désertification!»

Bravo! Je crois qu'on peut tous applaudir M. Picqué pour ces propos. Mais la schizophrénie, où est-elle quand, dans le même temps, tout est mis en place par ces mêmes partis — M. Picqué est membre de l'un d'entre eux — pour dégraisser la Communauté française et rompre une solidarité francophone entre la Wallonie et Bruxelles? C'est le même débat quand M. Anselme dégraisse Bruxelles sur le plan culturel. D'autres que moi développeront ce point plus tard.

M. De Coster. — Vous confondez recépage et dégraissage.

Mme Lemesre. — Peu de lettres changent.

M. De Coster, comme tous les socialistes d'ailleurs, se veut rassurant vis-à-vis d'une opinion publique qui a raison d'être scandalisée et vis-à-vis des créateurs et des artistes qui sont véritablement méprisés. En effet, que dire de la saga des Halles de Schaerbeek où aucun engagement n'est tenu et où une programmation ne peut être respectée? Que dire de l'ISELP ou de l'Atelier Sainte-Anne où un bail emphytéotique signé entre la ville de Bruxelles et la Communauté française est devenu caduc puisque la Communauté française ne respecte pas ses engagements d'effectuer des travaux de rénovation? Il faut savoir que les demandes de permis de bâtir ne sont toujours pas introduites à la ville de Bruxelles. Comment voulez-vous que ces acteurs culturels travaillent dans un tel climat?

Pour se montrer rassurant, M. De Coster a parlé de solutions via la Région. Nous assisterions donc à une espèce de régionalisation de la culture par la bande. Alors que la culture devrait s'universaliser ou, du moins, à Bruxelles, s'européaniser, on va vers ce que j'appellerais du régionalisme culturel. Je

n'ai rien contre le folklore et les patois. Loin de moi l'intention d'être méprisante, mais il ne faut pas tout confondre. Je ne crois pas que le folklore soit, en l'occurrence, l'avenir de l'homme et participation au progrès. La création culturelle ne peut, à mes jeux, s'accommoder de vos frontières politiques régionales. Il serait scandaleux qu'il n'y ait plus de subsides pour le Plan K tant qu'il est à Bruxelles et qu'il en retrouve, comme par miracle, s'il s'installe à Charleroi.

Plutôt que de chercher à décréter une capitale culturelle en Wallonie pour la Wallonie, dites à vos amis wallons que l'influence culturelle d'une ville est fonction de la valeur de ses créateurs, et qu'ils le veuillent ou non, que Bruxelles a une tradition théâtrale. Ces calculs de répartition de crédits entre les différentes villes ne nous satisfont pas et ne s'adaptent pas à la réalité culturelle.

« Walen laten Brussel los » — on ose parler flamand ici —. Il s'agit d'un article de la presse flamande. C'est M. Vandenbrande qui le dit. Je pense qu'il ne s'est pas trompé.

Il n'en va pas de même pour la Communauté flamande. Dans le même temps, en effet, où le PS et le PSC à la tête de la Communauté frnçaise organisent le désinvestissement culturel à Bruxelles — car, il faut bien le dire, ce sont vos partis qui l'organisent, M. Harmel disait au FDF en donnant des leçons: «Vous ne pouvez avoir le beurre et l'argent du beurre.» J'estime que vous avez la même attitude; vous avez autant de discours que de ténors — la Flandre investit à Bruxelles. Je vous invite à aller visiter les biblitohèques flamandes. Elles sont d'un luxe et d'une richesse en livres assez exceptionnels. De plus, elles sont multimédias. Nous pouvons également comparer les subsides aux théâtres. Je citerai pour exemple deux théâtres que je connais pour comparer l'aide de la Communauté flamande au KVS à celle de la Communauté française au Théâtre du Parc.

Je terminerai ici, car ce débat est en fait un faut débat. Je trouve les incantations de Mme Willame et de M. De Coster assez inutiles et énervantes.

M. De Coster. — Ce ne sont pas des incantations! Il s'agit d'un relevé de solutions concrètes prises à l'initiatives de notre Assemblée et de la Commission communautaire française.

M. Cools. — Cela fait simplement suite au désinvestissement de M. Anselme pour essayer de trouver des solutions de replâtrage.

M. De Coster. — Cela concerne un autre problème, un autre débat, et une autre Assemblée.

Mme Lemesre. — Monsieur De Coster, je suggère, en conclusion, que vos propos ne demeurent pas des incantations stériles. Nous allons vous soumettre une motion qui, j'en suis persuadée, sera soutenue par l'ensemble des membres de cette Assemblée.

M. De Coster. — Vous nous prenez pour des enfants.

M. Cools. — Pour des gens honnêtes!

**Mme Lemesre.** — Nous sommes quand même sur la même longueur d'ondes!

M. de Coster. — Il suffit de reprendre les discours que nous avons tenus et vous pourrez voir ce que nous pensons et ce que nous allons faire. Ce n'est pas parce qu'une motion est votée par l'oppostion que cela va changer quelque chose. Il s'agit de procédure et nous n'entrerons pas dans ce jeu.

M. le Président. — Monsieur De Coster, veuillez laisser parler l'orateur. (Brouhaha général et colloques sur divers bancs.)

M. Galand. — A votre place, on se sentirait mal à l'aise aussi!

M. le Président. — J'ai demandé à M. De Coster de laisser la parole à l'orateur. Je demande aux autres membres de cette Assemblée de faire de même.

Mme Lemesre. — Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme je viens de le dire, j'ai donc l'intention de déposer une motion chargeant le Collège de prendre contact avec l'Exécutif, afin que la Communauté française maintienne son engagement culturel à Bruxelles et respecte tous les engagements pris à l'égard des lieux culturels bruxellois. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le débat que nous tenons aujourd'hui est effectivement un peu difficile pour notre Assemblée, mais j'ai entendu avec plaisir Mme Willame, chef de groupe du PSC, plaider en bonne avocate pour la défense de la culture française à Bruxelles et pour la solidarité entre Bruxelles et la Wallonie. J'apprécie énormément ce discours, surtout à la lumière des discussions qui ont lieu maintenant, et j'espère que ce discours se concrétisera effectivement dans la réalité, par des propositions futures.

Nous sommes effectivement confrontés à un problème de désinvestissement culturel de la Région de Bruxelles. Il s'agit là d'une erreur manifeste parce que la Région de Bruxelles sera normalement demain une vitrine européenne, et qu'elle doit être de culture française. Ceux qui ne le comprennent pas aujourd'hui sont en train de commettre virtuellement une erreur historique.

C'est vrai que ce désinvestissement trouve son origine dans la loi de financement de la Communauté et est l'une des conséquences malheureuses des lois de 1989.

Pour notre groupe, la question est d'autant plus douloureuse que la Communauté française envisage la vente d'un patrimoine constitué lorsque le Secrétaire d'Etat François Persoons était en charge de la culture française à Bruxelles. Vous comprendrez aisément pourquoi nous en sommes d'autant plus peinés.

En réalité, les solutions sont essentiellement à trouver au sein de la Communauté française, notre Assemblée n'ayant pas grand pouvoir en ce domaine. Je m'associe donc aux questions cherchant à savoir quelles sont les relations et les collaborations qui existent à l'heure actuelle entre le Collège de notre Assemblée de la Commission communautaire française à Bruxelles et l'Exécutif de la Communauté française. Il importe, Monsieur le Ministre, que vous précisiez clairement dans quelle situation nous nous trouvons.

Pour ce qui est du patrimoine, diverses propositions de solutions sont avancées, et il me paraît important de procéder à une clarification nous permettant de savoir où l'on en est, quel sera le sort des différentes associations qui fonctionnent actuellement dans divers locaux de ce patrimoine qui risquent d'être vendus. Je vous demande aussi s'il ne serait pas possible d'en arriver progressivement à ce que la gestion de ce patrimoine soit prise en charge par notre propre Assemblée, par le Collège. On a trouvé des solutions financières, principalement pour les Halles de Schaerbeek et pour l'Atelier Sainte-Anne, solutions financières qui ressemblent étrangement à une formule de débudgétisation et qui poseront peut-être problème par la suite. Pourquoi proposer des solutions financières pour

deux associations en péril, pour deux bâtiments faisant partie du patrimoine, et ne pas prendre les autres en considération?

Voilà une série de questions auxquelles je souhaiterais recevoir une réponse. Je sais que celle-ci devrait être donnée dans une autre Assemblée, mais j'attends cependant une réponse de votre part, Monsieur le Ministre. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, effectivement, le sujet évoqué nous interpelle. Comme nombre d'entre vous, nous aurions souhaité ne pas être interpellés sur ce sujet et souhaité surtout que le problème ne se pose pas.

Il faut toujours en revenir à la base, et je crois qu'aujourd'hui on tente de rattraper une décision prise à la hâte. Permettez-moi de dresser l'état de la question et puis, à la suite des interpellations des uns et des autres, et pour éviter la schizophrénie, de réfléchir calmement à la situation.

Je puis assurer les intervenants que je partage étroitement leurs préoccupations. Comme vous le savez, la presse s'est fait largement l'écho de ces questions et beaucoup de Bruxellois se sont émus des menaces qui pèsent sur les lieux culturels évoqués.

Je tiens à rappeleer brièvement les faits: confrontée à de graves difficultés budgétaires, la Communauté française, par la voix de son Exécutif, annonce en début d'année qu'elle envisage la réalisation d'une partie de son patrimoine immobilier ainsi que le gel des travaux prévus depuis longtemps aux Halles de Schaerbeek, au Plan K, à l'Atelier Sainte-Anne, auxquels s'est ajouté plus récemment l'ISELP. Il ressort de nos conversations avec le Ministre-Président M. Anselme qu'il s'agissait, pour la Communauté, de mesures conservatoires et non définitives, chaque dossier devant faire l'objet d'un examen séparé afin de préserver au mieux les intérêts des parties en présence. Il est à noter que tous les immeubles concernés par les projets de travaux n'ont ni le même propriétaire ni le même régime de location et que l'importance des fonds nécessaires varie fortement.

Par ailleurs, d'après ce que je sais des intentions de M. Anselme, il n'existe pas à la Communauté française de volonté de défavoriser Bruxelles par rapport à la Wallonie. Il se trouve que c'est surtout dans la Région bruxelloise que des chantiers sont envisagés. C'est donc là que le gel des travaux a été ressenti le plus durement. Le Ministre-Président de la Communauté française se dit soucieux de ne pas commettre d'injustice et je ne puis, bien entendu, que prendre acte de cette position. Il n'en reste pas moins que des mesures d'économie doivent être prises par la Communauté française et il est évident que notre Assemblée n'est pas à même de s'y opposer. Il est de mon devoir d'attirer l'attention de la Communauté française sur les conséquences néfastes de ces décisions, et je ne m'en prive pas lors des divers entretiens que nous avons.

Nous tentons avec différents partenaires de trouver des solutions à chacun des problèmes évoqués. Je reprends quelques cas précis. Pour ce qui concerne la Maison de la Francité, l'hypothèse actuellement étudiée est le rachat non pas par la Région bruxelloise, mais plutôt par l'ancienne Régie d'Agglomération. Ceci n'est du reste pas un secret puisque la presse en a déjà fait état.

En ce qui concerne la Maison de la Presse, dont la vente est également envisagée, rien n'est actuellement décidé. Il existe entre la Communauté française et le centre Infor-Jeunes de la rue du Marché-aux-Herbes une convention de mise à disposition pour laquelle il convient également de trouver une solu-

Quant à l'immeuble du 29, rue Blanche, il est exact qu'un rachat est envisagé par la Commune de Saint-Gilles, mais rien d'officiel n'est encore réalisé. Une convention lie en effet la Communauté française à l'association dénommée «Maison des Femmes», et il faudrait que la commune reprenne ces obligations à sa charge, c'est-à-dire reloger l'association si l'affectation de l'immeuble est modifiée. Par contre, il n'existe pas de convention avec les autres associations ayant leur siège dans cet immeuble.

Mme Willame m'interroge à propos des Halles de Schaerbeek. Un plan est actuellement à l'étude à cet égard. Il confierait à la Commission communautaire française le soin de réaliser les travaux, à charge pour la Communauté de lui accorder une majoration de dotation permettant de couvrir le remboursement de l'emprunt nécessaire.

Des formules comparables sont actuellement examinées en ce qui concerne l'Atelier Sainte-Anne et l'ISELP. Par contre, pour la raffinerie du Plan K, aucune solution définitive n'a été trouvée à ce jour. La Communauté va seulement procéder à des travaux urgents en matière de toiture et de chauffage en vue d'éviter une dégradation du bâtiment.

Comme tous ces dossiers font actuellement l'objet de nombreux contacts et tractations avec divers partenaires, vous comprendrez que je ne puisse pas vous en dire davantage, de manière à ne pas hypothéquer nos chances d'aboutir à des solutions satisfaisantes.

Je tiens toutefois à souligner deux points qui me paraissent importants. Les détails que je vous ai fournis proviennent de contacts informels pris par mon cabinet, mon directeur de cabinet et moi-même avec le cabinet du Ministre-Président de la Communauté française, M. Anselme lui-même, ses collaborateurs et d'autres interlocuteurs.

A ce jour, le Collège n'a reçu aucun dossier officiel de la Communauté française et n'a donc pas pu délibérer sur les projets que j'ai évoqués. Il est clair que dès que nous aurons reçu les dossiers complets, nous serons en mesure de prendre position en connaissance de cause. Il est également clair que nous nous dirigerons vers des solutions qui rencontrent les souhaits exprimés par les associations.

Il n'en reste pas moins qu'il faudra être attentif à l'impact budgétaire de telles formules sur notre propre budget. Il est évident que ces formules doivent donner lieu à des opérations blanches, sans quoi ce serait au détriment d'autres initiatives propres à notre Commission. La position actuelle du Collège consiste donc à négocier pour aboutir à la solution globale la plus satisfaisante possible.

Permettez-moi, au-delà de la transmission des données, de vous faire part de mon inquiétude, due au fait que des processus sont mis en branle, processus qui peuvent échapper à notre contrôle et qu'il devient alors impossible de «rattraper». Cela ne renforce pas l'image francophone de notre ville. Je considère que la manière de négocier ce problème n'est pas la meilleure façon de valoriser notre Assemblée et notre Commission communautaire.

Devant un problème aussi important, des contacts plus formels auraient été préférables, des solutions préalables auraient été souhaitables et un maximum de cohérence aurait été utile pour notre secteur culturel.

Comme l'ont rappelé les intervenants, notre rôle aujourd'hui est d'arriver à la meilleure solution, celle-ci étant sans doute que nous puissions étendre la solution que nous avons trouvée pour les Halles de Schaerbeek à l'ensemble du patrimoine menacé, sauf quelques exceptions. C'est en tout cas dans ce sens-là que nous continuerons à négocier. Et nous espérons que, là où il convient, les pressions nécessaires s'organiseront, les interventions auront lieu pour que nous soyons bientôt tous sur la même longueur d'ondes. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour une brève réplique.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mon interpellation a été suscitée par votre affirmation du mois de mars suivant laquelle vous étiez en contact permanent avec l'Exécutif de la Communauté française et avec ses cabinets.

La réponse que vous venez de nous apporter nous inquiète quelque peu. Le sens de notre démarche — et j'espère que mes collègues de cette Assemblée vont tous le souligner — est de montrer notre inquiétude sur le sort de tous ces bâtiments qui nous sont chers. C'est au nom de tous les groupes réunis que je vous demande de faire preuve d'une grande vigilance auprès de l'Exécutif de la Communauté française et d'y exprimer notre souci.

# M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, je voudrais dire très brièvement que nous devons respecter le jeu des institutions au sein de notre Assemblée. Nous nous trouvons ici au sein d'une Assemblée de la Commission communautaire française et non pas d'une Assemblée de la Communauté française.

Ce que j'ai voulu montrer, au sein de cette Assemblée, c'est ce que nous avions fait, dans la limite de nos possibilités, pour les francophones de Bruxelles.

- M. Hasquin. Monsieur le Président, je demande le respect du Règlement.
- M. De Coster. Un certain nombre de conseillers ont confondu les Assemblées et ont attaqué la Communauté française. C'est pourquoi je demande trois minutes de votre temps pour écouter ma réplique. (Brouhaha.)
- M. le Président. Monsieur De Coster, je vous interromps quelques instants. Si je comprends le hourvari, il semble y avoir contestation quant à ma décision de donner la parole à M. De Coster. J'applique ici la tradition selon laquelle un orateur qui est intervenu lors d'une interpellation peut lui aussi dire brièvement ce qu'il pense après la réponse du Ministre.

# M. Hasquin. — C'est totalement faux!

M. le Président. — Monsieur Hasquin, je vous en prie, vous voulez toujours me donner des leçons de connaissance parlementaire! Vous avez tort, j'ai plus d'expérience que vous dans ce domaine. Au Sénat, lorsqu'un orateur intervient dans une interpellation, il a toujours le droit de prendre à nouveau la parole après la réponse du Ministre.

J'ajoute, Monsieur Hasquin, qu'il est stipulé dans notre Règlement — si vous voulez bien le lire — qu'un représentant d'un groupe politique, et particulièrement les chefs de groupes politiques, ont toujours le droit à la parole après un Ministre. J'applique strictement les règles parlementaires. Je continuerai à les appliquer, qu'il s'agisse d'un groupe de la majorité ou d'un groupe de l'opposition. Vous pouvez compter sur moi pour une totale objectivité dans ce domaine.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, nous nous en souviendrons. cela fera jurisprudence!

- M. De Coster. Monsieur Hasquin, si votre chef de groupe désire prendre la parole, rien ne l'en empêche.
- M. le Président. Monsieur De Coster, afin que vous puissiez vous exprimer dans un minimum de calme, que je trouve indispensable dans une Assemblée, je vous rappelle l'article 35, alinéa 11 du Règlement: «Après une intervention du Collège, un membre par groupe politique reconnu, peut toujours obtenir la parole. Le temps de parole ne peut dépasser cinq minutes. » J'applique donc le règlement.

Si le chef du groupe PRL souhaite aussi intervenir, je lui donnerai la parole.

La parole est à M. De Coster.

M. de Coster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, après mon intervention, certains membres ont cru remarquer que je donnais l'impression d'être mal à l'aise. Il n'est pas difficile de deviner pourquoi. On a cru nous mettre en porte-à-faux, à la fois Mme Willame, dont le parti, par l'intermédiaire du Ministre Lebrun, participe à l'Exécutif de la Communauté française, et moi-même, dont les collègues socialistes siègent également à cet Exécutif.

Notre débat comporte deux points.

En premier lieu, la Communauté française doit faire des économies. Elle a choisi une voie et cela se discute en d'autre lieux.

En second lieu, les économies réalisées provoquent-elles un désinvestissement culturel voulu à Bruxelles? Non, parce que les économies prévues au budget de la Communauté française, qui s'élèvent à 800 millions, sont réparties suivant une clé équitable entre la Wallonie et Bruxelles.

Par ailleurs, et cela va nous coûter de l'argent, nous devons essayer de sauver les lieux culturels francophones à Bruxelles et nous le faisons.

Pour terminer, et je m'adresse à M. Hasquin et à M. Drouart parce que je sais qu'ils seront d'accord avec moi, pour quelle raison la Communauté française a-t-elle l'intention de réaliser ces économies? Pour sauver l'enseignement! (Interruption de M. Drouart et applaudissements sur les bancs socialistes.)

# M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, bien que je ne partage pas entièrement votre interprétation du règlement, j'utiliserai la possibilité que vous nous ouvrez et évoquerai certaines réalités.

La réponse de M. Gosuin me paraît honnête. Il a répondu en tant que membre du Collège. Bien qu'il n'ait pas reçu de dossier officiel de la Communauté française, un certain nombre de contacts informels lui ont permis de constater — même s'il n'a pas utilisé ce mot — un désinvestissement culturel à Bruxelles, — peut-être aussi en Wallonie — qui a été annoncé clairement dans la presse.

Bien qu'on ait cité le Plan K, aucun palliatif n'a encore été trouvé à sa situation.

C'est la Région de Bruxelles-Capitale, par le biais de son Ministre-Président M. Picqué, qui n'est pas compétente pour la Culture, qui doit aujourd'hui prendre un certain nombre d'initiatives culturelles pour endiguer le désengagement de la Communauté française à Bruxelles.

On a annoncé, à un moment donné, qu'en Wallonie, on procéderait à la vente d'un certain nombre de centres sportifs; ce que je ne souhaite pas personnellement parce que j'estime qu'une infrastructure sportive est nécessaire aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles. A ma connaissance, ces mesures n'ont pas encore été concrétisées en Wallonie. En revanche, on essaye d'aller de l'avant à Bruxelles.

Il est évident que ce ne sont pas les petites économies qui proviendront de la vente éventuelle de la Maison de la Francité et d'autres bâtiments, qui ont été annoncées maintenant et qui constituent de toute façon des opérations ponctuelles, uniques et non répétitives — lorsqu'on a vendu les bijoux de famille, on ne peut plus recommencer l'opération une seconde fois — qui résoudront les problèmes de l'enseignement. Il s'agit d'une problématique bien plus large, dont nous aurons peut-être l'occasion de débattre dans quelques instants. Dès lors, je crois qu'il ne faut pas tout assimiler.

Par contre, il faut — et à cet effet, les groupes PRL et Ecolo ont décidé de déposer une motion à l'issue de ce débat — que notre Assemblée se ressaisisse et entame, unanimement, une série de démarches auprès de l'Exécutif de la Communauté française, par l'intermédiaire de son Collège afin que ce désinvestissement culturel ne se poursuive pas.

A nos yeux, il est inacceptable qu'un Ministre tel que Jean-Maurice Dehousse, par exemple, qui n'est pas membre de l'Exécutif de la Communauté française et qui fait des déclarations à l'encontre de la culture à Bruxelles tienne un langage comme il le tient.Bruxelles est la capitale de la Communauté française. C'est la vitrine culturelle de la francophonie en Belgique. Par conséquent, celle-ci doit être maintenue et renforcée. C'est ce que nous souhaitons. D'ailleurs, c'était le sens des interpellations et des interventions qui ont eu lieu. (Applaudissements sur les bancs PRL.)

M. le Président. — La parole est à Mme de Ville de Goyet.

Mme de Ville de Goyet. — Monsieur le Président, en préambule je voudrais dire très amicalement à M. De Coster que 800 millions pour refinancer l'enseignement ne me paraissent pas suffisants.

M. De Coster. — Les petites gouttes font les grandes rivières!

Mme de Ville de Goyet. — Je pense que ce n'est même pas une goutte! Ce n'est rien du tout et certes pas à la mesure des besoins!

Je remarque qu'en situation de crise, on s'attaque toujours au domaine culturel, du moins en Belgique. Si vous suivez la politique étrangère, vous constaterez que les politiques suivies le sont généralement à l'inverse et qu'elles rapportent davantage. Mais tel n'était pas l'objet de ma réplique.

Simplement, je me rends compte que le Ministre Gosuin a apparemment à cœur de trouver des solutions surtout pour les bâtiments. Je n'ai guère entendu parler des associations dont personnellement je voudrais savoir si elles pourront assurer leur programmation. J'estime que c'est à notre Ministre de la Culture de s'intéresser à ce domaine. Certes, les briques ont leur importance mais il n'y a pas que cela et je ne manquerai pas, en tout cas, de reposer des questions pour savoir si les choses évoluent et si le sort de ces associations est conforté. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — La discussion est close.

# PROJETS DE MOTION

Dépôt

M. le Président. — En conclusion de l'interpellation de Mmes Willame et de Ville de Goyet, deux projets de motion ont été déposés.

L'un, motivé, signé par M. Cools et Mme Huytebroeck est libellé comme suit:

Ayant entendu les interpellations de Mmes Willame et de Ville de Goyet et les interventions de Mme Lesmere, de MM. de Patoul et De Coster, sur un éventuel désinvestissement de la Communauté française dans les lieux culturels à Bruxelles ainsi que la réponse faite par le Ministre Gosuin, au nom du Collège;

L'Assemblée de la Commission communautaire française du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale:

- s'oppose à tout désinvestissement de la Communauté française dans les lieux de Bruxelles;
- charge le Collège de prendre contact avec l'Exécutif de la Communauté française afin que celui-ci continue et renforce sa politique culturelle à Bruxelles, exprime clairement sa volenté de défendre la culture francophone à Bruxelles et respecte tous les engagements antérieurs qu'il a pris dans ce domaine.

L'autre, pur et simple, signé par MM. De Coster, de Patoul et Mme Willame est libellé comme suit :

Ayant entendu l'interpellation de Mmes Willame et de Ville de Goyet à M. le Ministre Gosuin sur les conséquences d'un éventuel désinvestissement de la Communauté française dans les lieux culturels et sur l'avenir de la Maison des Femmes, de celle de la Francité, des Artistes, de la Presse, ainsi que la réponse du Ministre, passe à l'ordre du jour.

Nous voterons lors de notre prochaine réunion sur ces projets de motion.

# MODIFICATION D'ORDRE DU JOUR

M. le Président. — Je fais appel à la courtoisie de l'Assemblée pour qu'elle accepte, avec l'assentiment du Ministre Thys, bien entendu, que nous intercalions la question orale de Mme Huytebroeck entre les deux interpellations. Cette demande, motivée par des raisons familiales sérieuses, me paraît fondée.

L'Assemblée est-elle d'accord avec cette modification de l'ordre du jour? (Assentiment.)

Il en sera donc ainsi.

# QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROECK A M. LE MINISTRE THYS, CONCERNANT LES TRAVAIL-LEURS DES CENTRES DE SANTE MENTALE

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, lors des discussions et votes des règlements concernant les centres de santé mentale unicommunautaires, mon groupe était intervenu auprès du Ministre pour obtenir que les barèmes des travailleurs de ces services soient alignés sur ceux du personnel hospitalier et non sur ceux des services publics, ce qui les met sur le même pied que les personnels de police ou de voirie, par exemple. Ces travailleurs estiment, en effet, que leurs prestations, leurs horaires, leur travail, leurs contraintes se rapprochent bien plus de ceux du personnel hospitalier que de ceux des services publics et qu'il serait, dès lors, normal et logique qu'ils bénéficient des mêmes normes, en matière de prime annuelle de rattrapage par exemple.

Pour régler cette situation, les syndicats désirent l'installation d'une délégation syndicale régionale qui pourrait conduire des conventions avec les fédérations patronales.

Lors des discussions du règlement, vous n'étiez pas, Monsieur le Ministre, réellement favorable à l'alignement des barèmes de ces travailleurs sur ceux du personnel hospitalier. Je lis aujourd'hui dans la presse que vous vous dites plutôt ouvert à cette proposition. Qu'en est-il exactement? Comptez-vous, dans les mois qui viennent, apporter certaines modifications au règlement qui iraient dans ce sens?

Vous seriez également favorable à l'installation d'une délégation syndicale régionale. Vous êtes-vous déjà concerté avec l'Exécutif à ce sujet? Avez-vous, enfin, des contacts avec le Ministre néerlandophone responsable des centres bicommunautaires, M. Chabert, pour arriver dans ce secteur à une harmonisation à Bruxelles?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre, membre du Collège.

M. Thys, Ministre, membre du Collège chargé de la Santé.

— Monsieur le Président, en réponse à la question de Mme Huytebroeck, je voudrais apporter un certain nombre de précisions concernant la politique que notre Collège entend mener à l'égard des centres de santé mentale depuis son installation en 1989.

Je me permets tout d'abord de vous rappeler que, sans attendre le rapport final des travaux de Mme Verhaegen sur les «perspectives de la politique bruxelloise de santé mentale», mes Collègues et moi-même avons pris l'initiative de convoquer une table ronde intersectorielle associant les pouvoirs subsidiants et les représentants des pouvoirs organisateurs et des travailleurs. Cette table ronde intersectorielle s'est conclue le 30 septembre 1991 par la signature de protocoles d'accord fixant la programmation 1991-1993 pour les services subsidiés par notre Commission communautaire française. Ces protocoles d'accord ont permis des revalorisations barémiques substantielles pour les travailleurs des services de santé mentale. Vous n'ignorez pas que le protocole prévoit explicitement de fixer l'intervention du pouvoir subsidiant pour les frais de - je cite — «aux barèmes et à la programmation sociale applicable aux pouvoirs publics subordonnés de notre Région, plus précisément à ceux qui sont négociés au sein de la sous-commission de la Région de Bruxelles-Capitale du Comité des services publics locaux, dit «Comité C». Ces éléments étaient bien évidemment connus des représentants des travailleurs au moment de la signature du protocole d'accord.

Je rappelle que si le choix a été fait de rattacher le mode de subvention à ce barème, c'est parce qu'il s'agit d'un barème beaucoup plus favorable que le barème des agents de l'Etat auquel il était fait référence précédemment dans ce secteur et auquel il est toujours fait référence à ce jour, tant en Communauté flamande que dans le reste de la Communauté française. Le choix de ce barème plus favorable s'explique également par le fait qu'il s'agit, dans le secteur public, du barème qui s'approche le plus de celui qui est applicable au personnel hospitalier. C'est précisément dans le souci d'aligner le statut pécuniaire de tout le personnel de la santé sur le statut pécuniaire du personnel hospitalier que nous avons fait ce choix. Je pense donc pouvoir dire que, déjà lors des travaux de la table ronde, j'étais favorable à cet alignement et que le protocole d'accord permet de rencontrer cet objectif. Cependant, les différentes modalités de calcul de la subvention ne préjugent évidemment pas des réglementations applicables dans les relations entre employeurs et travailleurs de ce secteur, en particulier des accords traduits en conventions collectives lesquelles seraient négociées au sein de la Commission paritaire des soins de santé. Il s'agit là d'un enjeu important qui relève de la volonté des partenaires de la Commission paritaire des soins

de santé au sein de laquelle notre Collège ne siège bien évidemment pas.

Dans un courrier adressé à tous les centres de santé mentale le 29 septembre dernier, et dont je fournis bien volontiers une copie à l'honorable membre qui m'interroge, j'ai rappelé aux pouvoirs organisateurs et aux travailleurs que le protocole d'accord de la table ronde intersectorielle prévoit que les signataires s'engagent à effectuer toutes les démarches nécessaires pour traduire ce protocole dans les conventions collectives concernées. J'entends bien que les pouvoirs organisateurs et les travailleurs de ce secteur remplissent au plus tôt leurs obligations à cet égard. Je crois pouvoir vous dire que les subventions octroyées aux services de santé mentale permettent aujourd'hui de payer le personnel de ces services de la même manière que le personnel hospitalier.

Le 16 novembre prochain, je déposerai devant la section «santé mentale» du Conseil consultatif un avant-projet de règlement qui vise à actualiser la législation de 1975. Dans ce cadre, je ferai des propositions pour associer les représentants des pouvoirs organisateurs et des travailleurs à l'application de la programmation sociale. Je souhaite en effet poursuivre, dans le respect de certaines conditions, la concertation tripartite que nous avons initiée à l'occasion de la table ronde intersectorielle.

Par ailleurs, en ce qui concerne la création d'une délégation syndicale régionale, à propos de laquelle vous m'avez également interrogé, je confirme que des négociations sont actuellement en cours au sein de notre Collège et au sein du Collège réuni de la Commission communautaire commune. Elles portent notamment sur l'évaluation des conséquences budgétaires et politiques qui découleraient de l'installation d'une telle délégation. Je pense que cette question peut également être discutée dans le cadre de la concertation qui préside à la préparation de la nouvelle législation et qui sera soumise à votre Assemblée dans les meilleurs délais.

M. le Président. — L'incident est clos.

INTERPELLATION DE MM. COOLS AU COLLEGE, SUR L'AVENIR INSTITUTIONNEL DE LA COM-MISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

INTERPELLATION JOINTE DE M. H. HASQUIN, SUR LA REPRISE PAR LA COMMISSION COM-MUNAUTAIRE FRANÇAISE DE NOUVELLES COMPETENCES DELEGUEES PAR LA COMMU-NAUTE FRANÇAISE

INTERPELLATION JOINTE DE M. O. MAINGAIN AU COLLEGE, SUR LES CONSEQUENCES DES ACCORDS DITS DE LA SAINT-MICHEL POUR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

## Discussion

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour développer son interpellation.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le Conseil Régional a discuté longuement avant-hier des accords de la Saint-Michel ou de la Saint-Maurice, selon le choix que l'on fait. Nous n'allons pas ici recommencer exactement le même débat. Je centrerai dès lors mon intervention essentiellement sur les conséquences de ces accords pour notre Commission communautaire française.

Je regrette cependant que cette interpellation ait lieu devant un hémicycle à peu prés vide. L'avenir de notre Commission communautaire française, et notamment le fait que d'aucuns réclament plus de compétences pour elle, ne suscitent visiblement pas l'enthousiasme de l'Assemblée. Je vois que M. Harmel est seul sur le banc du PSC et trois socialistes seulement sont présents sur dix-huit.

M. Drouart. — Madame Nagy est excusée.

M. Lemaire. — Mme Willame arrive!

M. Cools. — Je n'en doute pas, vous ne serez donc que deux.

M. Harmel. — Nous étions beaucoup plus nombreux ce matin: nous étions huit.

M. Cools. — C'est donc assez illustratif. D'ailleurs, comme nous l'avons vu ce matin, le quorum n'était pas atteint pour voter les comptes de cette Assemblée. Il ne s'agit pas d'une critique de ma part. Cependant, au moment où d'aucuns revendiquent des compétences supplémentaires pour notre Commission communautaire française, je constate que celleci ne fait pas la preuve de sa compétence.

Je voudrais cependant, en intervention liminaire, regretter que des responsables politiques, socialistes et sociaux-chrétiens, que je croyais attachés à notre pays et à sa pérennité ainsi qu'à une nécessaire solidarité entre francophones défendent des propositions de révision de la constitution qui vont accentuer la division du pays et rompre toute solidarité francophone.

Les accords de la Saint-Michel ne préparent pas un Etat fédéral mais bien un Etat confédéral. Il suffit d'étudier les lots de compétences transférés aux Régions pour s'en convaincre. L'absence de toute hiérarchie des normes — la règle dans un Etat fédéral, comme l'Allemagne — est une autre démonstration que c'est une confédération que l'on crée.

La Communauté des Etats indépendants est le seul exemple d'un Etat européen confédéral. C'est un modèle que le PRL refuse.

Belgique fédérale? Belgique confédérale? Belgique éclatée donnant naissance à trois Etats indépendants? Le choix du scénario est-il si important pour Bruxelles? Au pire, Bruxelles ne peut-elle devenir un district européen à l'image du district fédéral qu'est Washington aux Etats-Unis? C'est justement la pire des solutions. Washington est essentiellement une ville siège de quartiers généraux d'entreprises et d'administrations publiques, une ville où se côtoient des gens très riches et très pauvres, une ville duale, une ville où l'insécurité est considérable. Tout sauf un modèle pour Bruxelles. Mais trêve de considérations liminaires.

Le PS et le PSC ont trahi tous les engagements qu'ils avaient solennellement souscrits en signant la charte de la périphérie, engagements rappelés dans le mémorandum du 2 avril 1992 du groupement francophone de la périphérie, mémorandum auquel il était fait référence dans la résolution adoptée — à l'unanimité — par notre Assemblée le 26 juin dernier sur la défense de l'usage de la langue française par les élus francophons des communes de la périphérie bruxelloise et des communes à statut spécial.

Les accords de la Saint-Michel consacrent indéniablement, un recul important des droits des francophones de la périphérie. Ceux-ci n'auront plus le droit de participer à l'élection des membres du Conseil de la Communauté française. C'est le triomphe du droit du sol sur le droit des gens. Cent vingt mille francophones sont ainsi abandonnés!

La division de la Province de Brabant et la création d'un Brabant flamand enlèvent la possibilité à ces francophones de s'adresser dans leur langue à l'autorité provinciale.

La résolution de notre Assemblée du 26 juin dernier invitait le Collège de la Commission communautaire française à intervenir d'urgence auprès de l'Exécutif de la Communauté française afin qu'il saisisse, en application de l'article 32 de la loi ordinaire du 9 août 1980, le Comité de concertation en vue de faire suspendre et rapporter la décision illégale de l'Exécutif flamand d'annuler des décisions prises dans des Conseils communaux de la périphérie pour le seul motif de l'usage par les élus de la langue française lors des débats relatifs à ces décisions. Les membres du Collège peuvent-ils m'informer s'ils ont saisi à ce propos le Comité de Concertation — je vois que M. Gosuin opine du chef — et dans l'affirmative quel a été le résultat de leur démarche. La même résolution du 26 juin de notre Assemblée demandait au Conseil de la Communauté française de prendre toutes les mesures utiles en vue de manifester concrètement sa solidarité à l'égard des francophones des communes de la périphérie bruxelloise et des communes à statut spécial.

Les membres du Collège ont-ils pris contact avec l'Exécutif de la Communauté française en vue de susciter une telle manifestation concrète de solidarité? Les accords de la Saint-Michel vont à l'encontre de celle-ci. Le Collège a-t-il été consulté sur ceux-ci et a-t-il pris position? Et dans l'affirmative, quelle est sa position?

Le démantèlement de la Communauté française qu'organisent ces accords est une grave erreur, pour Bruxelles comme pour la Wallonie. A l'image du futur Sénat, le futur Conseil de la Communauté française ne sera plus qu'une assemblée «croupion», au mieux l'équivalent d'une intercommunale gérant certains intérêts communs des francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Face à une Communauté flamande unie, les francophones multiplient les niveaux de pouvoirs et complexifient ceux-ci. L'efficacité dans la défense de leur langue et de leur culture, dans le fonctionnement de leurs institutions en est amoindrie.

La Communauté française pourra à la majorité des deux tiers de ses membres décider de transferts de compétences vers la Commission communautaire française. Celle-ci devra ou pourra les accepter à la majorité simple. Une majorité des deux tiers serait beaucoup plus normale et garantirait qu'une majorité de circonstance n'avaliserait pas des transferts de compétences que notre Commission ne serait pas à même de financer.

Les accords de la Saint-Michel prévoient l'insertion dans la Constitution d'un nouvel article permettant à la Région de Bruxelles-Capitale de transférer des moyens financiers aux Commissions communautaires. Ce nouvel article de la Constitution sera notamment mis en exécution par un nouvel article de la loi spéciale du 12 janvier 1989 qui permettra aux institutions bruxelloises d'octroyer en régime de croisière 2,6 milliards à la Commission communautaire flamande et à la Commission communautaire française, montant qui pourra être majoré par la Région, ceci avec une répartition de 80 p.c. pour les francophones et 20 p.c. pour les néerlandophones, répartition injuste, les néerlandophones représentant au plus 15 p.c. de la population bruxelloise.

Ce transfert financier trouve sa justification dans la volonté de permettre le financement d'un transfert de compétences — par exemple dans l'enseignement, notre collègue Hervé Hasquin abordera tantôt cet aspect — de la Communauté française à notre Commission communautaire française bruxelloise. A noter que le pendant en matière de transfert de compétences n'est pas prévu du côté néerlandophone. La Commission communautaire flamande pourra bénéficier d'un quart des sommes transférées à notre Commission pour, par exemple, financer telle ou telle dépense dans le domaine de

l'enseignement et les affecter à ses compétences actuelles en matière de politique culturelle. Demain, la culture flamande, minoritaire à Bruxelles, pourra en chiffres absolus disposer de trois ou quatre fois plus de moyens budgétaires que la culture française! C'est inadmissible.

Le pouvoir décrétal, dont notre Commission pourra disposer en fonction des accords de la Saint-Michel — du moins s'ils sont ratifiés par une révision de la Constitution — n'est pas non plus sans danger. Il pourrait aboutir à terme à un enseignement francophone primaire et secondaire différent en Wallonie et à Bruxelles. A noter que la Commission communautaire néerlandophone n'obtient pas de pouvoir décrétal et que le risque de découplage entre les Bruxellois flamands et les autres membres de leur Communauté n'existe pas.

Les accords de la Saint-Michel ne règlent pas le problème du refinancement de l'enseignement francophone. Ils permettent simplement de transférer la «patate chaude» de la Communauté vers les Régions et à Bruxelles en partie vers notre Commission.

A la lecture des documents publiés notamment par des associations pluralistes comme la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, on est effrayé par les conséquences que peuvent avoir ces accords, ainsi que les plans du Ministre Di Rupo et du Président Busquin visant à transférer aux provinces, aux communes, à notre Commission, certaines compétences en matière d'enseignement. On lit d'ailleurs dans un communiqué publié, aujourd'hui je crois, par la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente: «Dans l'état actuel, la Communauté française à le devoir d'organiser un enseignement partout où le besoin s'en fait sentir. Les propositions de Philippe Busquin et du Ministre Elio Di Rupo conduisent à l'abandon de facto de cette disposition légale. Celle-ci faisait partie du compromis qu'a constitué le Pacte scolaire. Pour mémoire, celui-ci reposait sur une concession réciproque: d'un côté, le subventionnement de l'enseignement libre; de l'autre, l'obligation légale d'organiser un enseignement neutre là où le besoin s'en fait sentir.»

Dans quelques années, notre Région et notre Commission risquent de connaître les mêmes problèmes financiers que ceux que rencontre aujourd'hui la Communauté française.

Il faudra alors demander secours ailleurs.

La Communauté française ne cesse de désinvestir à Bruxelles. Halles de Schaerbeek, Atelier Sainte-Anne, Plan K, Maison des Artistes, Maison des Ecrivains, Maisons de la Presse, de la Francité, des Femmes, autant d'exemples de ce désinvestissement.

Comment ne pas frémir, ne pas se scandaliser quand un Ministre pourtant national comme Jean-Maurice Dehousse trouve «trop bruxelloise» la Monnaie?

Je partage la déclaration que faisait Charles Picqué le 12 septembre à La Libre Belgique, à savoir que «la solidarité ne résisterait pas à un transfert larvé des dépenses — culturelles et autres — et des équipements de la Communauté française de Bruxelles vers la Wallonie». C'est ce transfert qu'institutionnalisent les accords de la Saint-Michel.

La solidarité ne peut être à sens unique, les Wallons, les hommes politiques wallons doivent le savoir. En tout premier lieu ceux qui font constamment référence à la pensée de Jules Destrée, ce Wallon qui nous traitait, nous, Bruxellois, de métis.

Le désinvestissement de la Communauté française à Bruxelles et le découplage dans le domaine de l'enseignement risquent de conduire à la remise en cause d'autres solidarités comme celle de la sécurité sociale.

Les accords de la Saint-Michel aggravent la complexité et l'opacité des institutions, portent atteinte aux droits des minorités, lèsent gravement les francophones, mettent en péril la solidarité et la communauté de destin des francophones de Wallonie et de Bruxelles. Autant de raisons pour notre Assemblée et — je l'espère — son Collège de les combattre avec détermination et d'exiger l'avis des habitants par le biais d'une consultation populaire. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin pour développer son interpellation jointe.

M. Hasquin. — Je crois qu'il fallait nécessairement faire preuve d'imagination pour sauver l'enseignement francophone et pour venir au secours, tout simplement, de l'enseignement francophone bruxellois. Personne n'en doute.

Il est vrai que les transferts financiers de la Région wallonne vers la Communauté française étaient possibles; ils ont été partiellement réalisés et l'on a pu mesurer combien il était difficile d'assurer des transferts équivalents de la Région de Bruxelles-Capitale vers cette Communauté française.

En outre, je suppose que tout francophone bruxellois était parfaitement conscient du fait qu'il était illusoire de penser que la Région wallonne, financée essentiellement par l'impôt perçu auprès de ses habitants, allait indéfiniment secourir la Communauté française et subsidier indirectement, avec l'argent wallon, l'enseignement francophone bruxellois, même si — je tiens à le souligner car on a souvent tendance à l'oublier — 30 p.c. au moins des étudiants qui fréquentent les écoles de la Région bruxelloise, sont originaires de Wallonie.

Comment pouvait-on aborder la problématique de l'enseignement?

Il m'apparaît que trois points méritaient d'être évoqués:

1º un financement décent;

2º la nécessité, pour les francophones bruxellois, de contribuer au financement de leur enseignement;

3º des rationalisations.

Quant au bilan que l'on peut faire aujourd'hui, je serai prudent parce que, manifestement, la situation est mouvante et, plutôt que de m'en tenir au détail d'un certain nombre d'accords qui sont encore susceptibles d'évoluer, j'en resterai à ce que je crois avoir perçu de l'esprit essentiel d'un certain nombre d'idées qui circulent, ou de documents dont nous avons eu connaissance. Qu'en est-il donc de ces trois points?

En ce qui concerne le financement, vous ne permettrez d'être bref. On en a largement parlé dans d'autres assemblées, en particulier au Conseil de la Communauté française. Il est clair qu'en matière de financement de l'enseignement, beaucoup estiment — et j'en suis — que la copie est à revoir.

En ce qui concerne la rationalisation, des idées nouvelles se sont fait jour. Il y ait le plan Busquin, aménagé par des versions Di Rupo. Il y avait là incontestablent des pistes intéressantes qui méritent d'être poursuivies. Je suis un défenseur de l'enseignement officiel mais, depuis très longtemps, j'ai l'intime conviction — sentiment partagé par bon nombre de membres du PRL — qu'il était essentiel de chercher des voies de rationalisation. D'ailleurs, dans certains débats au Sénat lors de la révision de la Constitution en 1988-1989, j'avais déjà émis l'idée d'une fusion des trois réseaux: communes, provinces, Communauté française, dans le cadre d'un enseignement libre non-confessionnel calqué, en quelque sorte, quant à son organisation — et j'y reviendrai dans quelques instants — sur l'enseignement libre confessionnel.

J'en viens au troisième point. On nous propose un système de droits de tirage au profit de la COCOF avec un clé de répartition 80/20 qui peut faire sursauter, bien sûr, les francophones de Bruxelles. On nous propose aussi un pouvoir décrétal en faveur de la COCOF et la possibilité, pour le Conseil

de la Communauté française, de transférer un certain nombre de compétences.

Dans un débat tel que celui-ci, on ne peut pas, me semblet-il, se limiter stricto sensu à ce qu'il est convenu d'appeler les accords de la St-Michel. Nous sommes confrontés au problème du financement, au problème de la rationalisation de l'enseignement officiel, au problème des rapports entre le CCF et la COCOF. Pour discuter dans la clarté, il faut tout d'abord considérer que cela forme un tout indissociable. Je ne crois pas que l'on puisse véritablement établir de distinctions strictes. Il est clair qu'un certain nombre de propositions qui nous ont été faites et qui circulent à l'heure actuelle n'auraient pas vu le jour si, préalablement, un certain nombre d'idées n'avaient pas été lancées par M. Busquin, idées reprises par d'autres, ensuite.

Si je considère l'ensemble du projet, les propositions en matière de financement, les rationalisations en vue, les nouvelles compétences dont hériterait la COCOF et les droits de tirage dont elle pourrait bénéficier, cela appelle tout de même un certain nombre de remarques.

En effet, à partir du moment où des droits de tirage sont reconnus au profit de la COCOF mais avec la clé 80/20, il suffisait d'en arriver à cette reconnaissance de la clé de répartition 80/20 pour pouvoir enfin répondre à ce qui avait toujours constitué, pour l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, un obstacle presque insurmontable: aller à la rencontre des accords de La Hulpe. J'attire votre attention sur ce point. On ne pouvait pas mettre en application les accords dits de la Hulpe en raison de cette impossibilité pour la COCOF de bénéficier de droits de tirage. Je constate qu'alors qu'elle pourra désormais bénéficier de ces droits de tirage sur le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, l'on enterre purement et simplement les accords de La Hulpe. Je trouve qu'il y a là quelque inconséquence. En effet, cette solution permettait de ne pas dépouiller le Conseil de la Communauté française d'un certain nombre de ses compétences, notamment en matière d'enseignement.

Je rappellerai brièvement les accords de La Hulpe: à la suite d'une concertation entre les Exécutifs francophones, c'était la possibilité d'opérer des transferts ou prises en charge d'un certain nombre de dépenses au profit de la Communauté française. Au moment même où l'on résout les problèmes, on en profite pour déshabiller davantage la Communauté française. Vous comprendrez que l'on doive se sentir interpellé par une telle attitude. Que traduit-elle, en dépit des déclarations enflammées d'un certain nombre de porte-parole de la majorité, non seulement dans cette assemblée, mais également au gouvernement national, au Conseil de la Communauté française et même à la Région wallonne? Elle traduit, à l'évidence, que la régionalisation est en route dans de nombreuses matières, que la mise à mort de la Communauté française est enclenchée — et plus grave encore — qu'on assiste impercerti-blement et très insidieusement — j'y reviendrai dans un instant — à un début de régionalisation de l'enseignement. Or, il n'était pas nécessaire d'aller jusque-là s'il n'avait pas existé une volonté politique préalable dans un certain nombre de milieux francophones. Il y avait en effet une autre solution complémentaire qui permettait de respecter la cohérence de la Communauté française et celles de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne. Je l'avais évoquée, au cours d'un débat dans cette assemblée voici quelques mois. Cette solution consistait, en toute logique, à transférer aux Régions certaines matières d'enseignement comme par exemple celles qui sont en rapport avec la formation professionnelle. Cela me paraît logique. Les Régions ont un certain nombre de compétences. Je suis le premier à dire, en tant qu'enseignant, qu'il y a là des adéquations qui pourraient être réalisées. De cette façon, on aurait fait également, assumer par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, un certain nombre de dépenses jusqu'à présent à charge du Conseil de la Communauté française.

Je constate donc qu'alors que des possibilités simples étaient à portée de main...

## M. Drouart. — Ce n'est pas simple!

M. Hasquin. — Je vous en prie, Monsieur Drouart, je sais que vous négociez pour le moment et que vous avez sans doute fait un certain nombre de concessions. Pour le moment, je me fonde sur des informations et des textes qui m'ont été transmis. J'évoque des possibilités qui permettraient, à mes yeux, de garder une cohérence globale plus importante que celle au devant de laquelle nous risquons d'aller si certains accords sont entérinés.

Troisièmement, je voudrais aussi dire que si le plan Busquin, avec ses corrections et ses versions ultérieures, présente indiscutablement un grand intérêt et si manifestement il peut être appliqué assez facilement dans les provinces wallonnes, il pose un problème en Région bruxelloise dans la mesure où les négociateurs, qui sont en partie ceux qui ont travaillé à certains plans relatifs à l'enseignement, ont décidé, à Bruxelles, de sacrifier la province. Il faut donc, en cette matière, trouver d'autres voies.

Après avoir lu les déclarations successives et parfaitement contradictoires de plusieurs éminences du PSC à quatre jours d'intervalle sur l'avenir de la Communauté française et de l'enseignement, je ne sais plus exactement à qui je m'adresse ni ce qu'est la doctrine officielle. Je lisais en effet, il y a deux jours, qu'on était contre le plan Busquin. Je lis ce matin qu'on devient pour. Je ne sais pas encore ce que je lirai demain. Les journalistes sont peut-être mieux informés que nous: peut-être y a-t-il eu une conférence de presse dans le courant de la journée?

Je suis donc extrêmement prudent, je suis sur la réserve et je dis donc, à supposer que l'esprit de la réforme finisse par s'imposer, en dépit des fluctuations notamment d'un parti important de la majorité, qu'il subsiste nombre de questions, spécifiquement à la Région de Bruxelles-Capitale.

En effet, comme je l'ai dit, le plan Busquin-Di Rupo est difficilement applicable tel quel dans notre Région. Vous n'ignorez pas qu'un certain nombre de pouvoirs organisateurs dans la Région disposent d'un enseignement considérable. La ville de Bruxelles, à elle seule, gère 130 bâtiments; elle a des niveaux d'enseignement à peu près complets et vous imaginez qu'il paraîtrait tout de même un peu compliqué — cela ne simplifiera pas la vie des organisateurs actuels sur la place bruxelloise -- d'avoir une structure particulière pour l'enseignement communal, d'avoir une autre tutelle pour l'enseignement secondaire et une troisième tutelle pour l'enseignement supérieur, alors que, par ailleurs, bon nombre de ces enseignements cohabitent dans des bâtiments, partagent les mêmes locaux, ont des frais communs... Je voudrais être sûr qu'on a pensé véritablement à tous ces aspects-là du problème qui peuvent paraître un peu anciliaires quand on négocie au niveau le plus élevé, mais qui auront tout de même des conséquences extrêmement graves pour ceux qui seront amenés à vivre concrètement ces restructurations de l'enseignement. J'ajoute qu'il y a aussi, c'est le cas pour plusieurs établissements d'enseignement de la ville de Bruxelles, des implications extrêmement étroites avec l'enseignement néerlandophone, comme le partage de locaux, de laboratoires, etc.

Je voudrais être sûr aussi qu'on a bien évalué le coût de ces restructurations en Région bruxelloise. Connaît-on véritablement le nombre d'étudiants concernés? A-t-on préalablement dressé un inventaire de tous les bâtiments scolaires, y compris ceux de la province, susceptibles d'être récupérés par la Région? Disposait-on, au moment où on a pris un certain nombre de décisions, d'inventaires en la matière? N'oublions pas que si l'on va sans doute prélever des recettes, il y a aussi des coûts d'entretien. Je vous signale que les coûts d'entretien de ces bâtiments qui vous ont peut-être été communiqués, ou

qui le seront prochainement, sont en fait considérablement sous-estimés. Quelle est depuis longtemps la caractéristique d'une grande partie de cet enseignement officiel? C'est le non-entretien des bâtiments dont beaucoup tombent en ruine. Ne nous illusionnons pas sur les coûts communiqués en la matière. Il va falloir indiscutablement réaliser un certain nombre de ces biens, il va falloir concentrer les enseignements. J'aimerais savoir quelles sont les idées du Collège en la matière. Ce terrain a-t-il déjà été prospecté?

Considérons les structures proposées récemment par M. le Ministre Di Rupo dans des documents qui ont circulé au Conseil de la Communauté française.

On parle d'une structure en ULE, unité locale d'enseignement officiel. Je rappelle que l'ULE est amenée à s'occuper de la gestion quotidienne sur le terrain sur la base de normes édictées ailleurs. Ensuite, il est question d'un niveau supérieur, celui des OPE, qui ont pour but, essentiellement, de gérer l'ensemble des problèmes d'infrastructure et de coordination de l'enseignement au niveau de la sous-Région. Enfin, est prévu le niveau de la Communauté française. Vous êtes-vous déjà penchés sur ce problème? Faut-il une OPE ou plusieurs pour Bruxelles? Peut-être avez-vous imaginé un système d'intercommunales ? Si tel est le cas, s'agit-il d'un système d'intercommunales mixtes par exemple? Dans un domaine comme celui-là, il me paraît essentiel de pouvoir associer des représentants des enseignants dans la gestion future d'un enseignement officiel qui sera particulièrement restructuré.

J'en viens, enfin, à la question capitale. La COCOF reçoit un pouvoir décrétal. Pour faire quoi? Quelles compétences vat-elle recevoir de la Communauté française, par exemple dans le domaine de l'enseignement? Avouez qu'il y a là un grand point d'interrogation et que si on n'y prend garde, on va véritablement, à brève échéance, s'engager sur la voie d'un enseignement francophone à deux vitesses. Quelques normes resteront communautaires pour Bruxelles et la Wallonie. La COCOF volera peut-être de ses propres ailes, et cela peut flatter notre orgueil de Bruxellois, mais je ne suis pas sûr que cela soit favorable à la totalité de l'enseignement francophone et à la solidarité que nous souhaitons maintenir entre Bruxellois francophones et Wallons.

Du point de vue administratif, des transferts de personnel ont-ils été prévus de la Province ou de la Communauté française vers la COCOF pour gérer ces compétences nouvelles? Je me souviens que lorsque nous avons bénéficié de compétences nouvelles en matière de santé, que nous avons tous votées à l'unanimité dans un bel élan, on nous a transféré des budgets, mais c'est seulement après ce transfert que nous avons constaté que le personnel n'était pas transféré et que la COCOF devait dégager, sur ses fonds propres, l'argent nécessaire à l'engagement de personnel supplémentaire. Voilà le type de question qui me paraît aussi devoir être posé à propos de ce problème de l'enseignement.

Par ailleurs, la COCOF veut peut-être innover et tendre vers un système d'enseignement libre non confessionnel, vers une organisation autonome efficace — je rends hommage à cet égard au PSC —, qui soit l'équivalent de la rue Guimard. Celle-ci a indiscutablement montré son savoir-faire en la matière; j'ai toujours estimé que c'est ce qui avait manqué à l'enseignement officiel.

Nous avons là une occasion extraordinaire à saisir pour mettre en place une organisation performante et rationnelle.

La COCOF est-elle disposée à s'entourer, par exemple, d'un Conseil de l'enseignement composé d'un certain nombre de spécialistes, d'administrateurs qui prendraient à bras le corps, avec énormément d'autonomie, la réorganisation de cet enseignement?

Bref, Mesdames, Messieurs, de nombreuses questions sont posées. Avant de prendre des décisions irrémédiables, il me semble important de réfléchir aux multiples conséquences des problèmes qui se posent actuellement. Il faut pouvoir se poser des questions et prendre le temps de réfléchir. Je crois qu'une trop grande improvisation conduirait, une fois de plus, l'enseignement officiel à sa perte. Nous avons la chance d'avoir devant nous deux grands spécialistes, non pas de l'enseignement officiel, mais, sans doute, de l'enseignement libre, et j'ose espérer qu'ils apporteront leurs compétences à la réforme d'un enseignement officiel que nous souhaitons tous plus performant. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

M. le Président. — Je remercie M. Hasquin de cette intervention extrêmement dense, d'un niveau qui me semble correspondre à ce que nous souhaitons de notre Assemblée.

La parole est à M. Maingain pour développer son interpellation jointe.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mercredi, au Conseil régional, nous avons entendu bon nombre de propos relatifs au statut futur de la Commission communautaire française et de la Communauté française. Je me suis gardé, ce jour-là, d'intervenir en la matière car j'estime que les francophones n'ont pas à exposer, devant leurs Collègues néerlandophones de ce Conseil, leurs divisions et les faiblesses des accords de la Saint-Michel quant à l'avenir de leur Communauté. C'est pourquoi j'ai préféré m'exprimer à ce sujet dans le cadre de cette Assemblée-ci. J'aurais d'ailleurs souhaité pouvoir interpeller Mme De Galan car elle me semble — la seule — de par sa double appartenance, puisqu'elle est membre de l'Exécutif et participe aux réunions du Collège — à pouvoir apporter des éclaircissements sur toutes les zones d'ombre — que M. Hasquin vient d'évoquer — laissées par les accords de la Saint-Michel.

### M. Drouart. — M. Gosuin fera cela très bien!

M. Maingain. — On me dit que, juridiquement, Mme De Galan serait incompétente...

M. le Président. — Telle est effectivement l'opinion du Bureau de l'Assemblée, le «on» dont vous parlez... Je vous prie de bien vouloir aborder directement le sujet de votre interpellation, Monsieur Maingain.

M. Maingain. — J'ai donc pris acte de ce que Mme De Galan ne pouvait être interpellée. J'aurais souhaité qu'elle soit à tout le moins présente. C'eût été une marque d'estime à l'égard de nos débats.

En réalité, les accords de la Saint-Michel ne consacrent à l'avenir de la Communauté française et, par voie de conséquence, à notre institution, qu'une demi-page sur un document qui en compte une trentaine. Ces quelques lignes permettent toutefois de comprendre que si, demain, une volonté politique devait se manifester en ce sens, toutes les compétences de la Communauté française pourraient être éclatées, redistribuées vers la Région wallonne, semble-t-il, et vers la Commission communautaire française de Bruxelles, de façon plus certaine.

On ne lit nulle part dans ces accords que certaines compétences de la Communauté restent intouchables et constituent le noyau dur de celle-ci. Ils ne contiennent aucun engagement à cet égard, on peut donc supposer que la porte sera ouverte à un large démembrement de la Communauté.

Bien entendu, aucun parallélisme n'est prévu à cet égard, du côté de la Communauté flamande, qui, une et indivisible, continuera à «peser» sur Bruxelles.

On sait déjà comment MM. Wecks et Schiltz ont rappelé à l'ordre ceux qui, du côté flamand ou bruxellois, auraient quelques velléités d'indépendance. La mère Flandre rappelle ses enfants à l'ordre. De notre côté, la Communauté française ne pèsera plus d'une manière unitaire sur Bruxelles puisque, grâce à M. Anselme, à M. Mathot et à d'autres personnes de cet acabit, la Communauté française apparaît comme une institution dépassée, comparée en cela à la Belgique unitaire. Pour tous les fédéralistes qui ont voulu, dans ce pays, une Communauté française forte et unie, ce propos est le plus blessant jamais tenu jusqu'à présent à leur endroit. Ainsi se font les évolutions institutionnelles de ce pays.

M. Hasquin a eu raison de mettre l'accent sur le thème de l'enseignement. En effet, les mauvaises lois de financement de la Communauté française — les lois de 1989 — sont à l'origine de la nouvelle évolution que l'on se propose de dessiner.

Je me permets de rappeler qu'à l'époque — alors que ces accords institutionnels de 1988/1989 montraient nombre de faiblesses sur lesquelles je ne reviendrai pas — on nous avait dit «mais au moins soyez satisfaits ... enfin l'enseignement est communautarisé ... enfin l'enseignement passe aux Communautés ... voilà au moins une avancée pour les Communautés ... enfin des moyens budgétaires importants sont transférés aux Communautés ... et ce ne sont plus quelques dizaines de milliards mais plus de 150 à 190 milliards qui seront gérés par la Communauté française ...». Que ne nous a-t-on pas dit à l'époque pour présenter la Communauté française comme un pouvoir public important!

Aujourd'hui — les choses vont de plus en plus vite dans ce pays — la Communauté française en tant que pouvoir organisateur de l'enseignement est déjà, selon le vœu de certains, une institution dépassée et on se propose d'éclater la compétence de l'enseignement, et cela en toute inconstitutionnalité! Je me permets de rappeler que l'article 107 quater de la Constitution interdit formellement que des compétences communautaires soient transférées aux Régions. Et, alors que l'article 107 quater de la Constitution n'est pas soumis à révision, je sais comment les choses se passeront, on fera un tour de passe-passe par un autre article. On procédera ainsi à une révision implicite, ce n'est pas la première fois. Toutefois, un mauvais précédent ne constitue pas encore une jurisprudence fondée en droit. On se propose maintenant de confier l'enseignement à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, si on suit le plan Deprez, ou plutôt le plan Lebrun — il est vrai que M. Deprez hésite entre Busquin et Lebrun, entre le pape rouge et le pape noir! (Sourires.) C'est vrai que, si l'on suit les plans de certains, on se propose de transférer tout l'enseignement, à l'exception de l'enseignement supérieur, à la Région wallonne, et chez nous à la Commission communautaire française.

## M. De Coster. — C'est inexact!

M. Maingain. — C'est bien cela le problème. De quel plan parlez-vous? On a tantôt le plan Lebrun et tantôt le plan Busquin, on ne sait plus quel plan fait foi au sein de la majorité à l'Exécutif de la Communauté française. Et tout cela pourquoi? Pour retrouver des moyens budgétaires. Or, quand on procède à l'analyse des accords, quelles sont les certitudes budgétaires pour l'enseignement? Elles sont quasiment nulles. La redevance radio-télévision était déjà acquise dans l'esprit de la majorité PS et PSC à la Communauté française. Elle était déjà inscrite au budget de cette année. Je ne néglige certainement pas cet apport, je ne vais pas vous dire que c'est insignifiant. Mais ce n'est pas cela qui va refinancer l'enseignement. Vous le savez fort bien puisque ces crédits étaient déjà affectés dans le budget de la Communauté de cette année-ci.

L'engagement financier de la Région wallonne? Incertitude ... Quand on lit le compte rendu du Conseil régional wallon d'hier, on constate fort bien, chez la plupart des membres du Conseil régional wallon, la plus grande incertitude, la

plus grande ignorance de ce que serait l'engagement de la Région wallonne pour le refinancement.

Rien n'est précis. On ne connaît pas non plus les engagements pris du côté de la Région wallonne. La seule chose qui nous est annoncée aux termes des accords de la Saint-Michel, c'est un mécanisme de droit de tirage sur le budget de la Région bruxelloise — 2,6 milliards à partir de 1996, 800 millions pour l'année prochaine et, toujours si je lis bien, selon le plan Lebrun qui nous est présenté, il faudrait déjà dès l'année prochaine 2,3 milliards. Il y aurait déjà un écart important pour le financement de l'enseignement. Si l'on suit les plans qui nous sont présentés, les garanties financières ne seraient même pas assurées pour l'année prochaine. Et à entendre les interventions faites par nos Collègues flamands au Conseil régional l'autre jour, il y aurait d'un côté, la version francophone: «il y a automaticité dans les droits du tirage», et, de l'autre, la version flamande: «il n'y aura pas automaticité des droits de tirage sur les 2,6 millairds.» M. Vandenbossche l'a dit très clairement: «Il faudra négocier à chaque fois.»

Alors, quand bien même nous aurions l'automaticité du droit de tirage, comme l'on sait déjà que ces 2,6 milliards ne seront pas suffisants, — c'est M. Lebrun qui le dit — et qu'il faudra aller au-delà — chose qu'on ne pourra faire qu'à partir de 1996 et sur proposition du Collège —, nous serons confrontés à un risque de véto de la part des partenaires flamands à la Région bruxelloise.

Je constate donc qu'on met en œuvre une machine de démantèlement de la Communauté française dans la plus grande incertitude financière, constitutionnelle et juridique. Lorsque M. Busquin a annoncé son plan nous avons tous cru de bonne foi qu'enfin, une concertation francophone, en vue de la constitution d'un front francophone, allait être possible. L'expérience a démontré que le plan Busquin n'a été qu'une manière pour le parti socialiste de sauter l'obstacle face à l'ultimatum CVP et non pas la volonté de rechercher le consensus francophone pour le refinancement de l'enseignement.

Pendant l'été, nous avons pris des engagements très clairs. Nous avons dit notamment que, plutôt que de s'engager dans des réformes institutionnelles incertaines, dont je viens de vous parler, conduisant notamment au démantèlement et à l'affaiblissement de la Communauté française, nous étions prêts à envisager la mise en œuvre du pouvoir fiscal dans la Région de Bruxelles pour permettre des transferts vers la Communauté française. C'était une solution d'attente, pour faire en sorte que la crise financière qui frappe la Communauté française, devienne aussi une contrainte du côté flamand et que la négociation se présente alors dans de meilleures conditions pour les francophones parce que les Flamands deviendraient également demandeurs.

Ce qu'il fallait faire, c'était chercher entre francophones toutes les formules d'accord, de consensus, de financement par nos propres forces pour gagner les trois ou quatre ans nécessaires pour que la Communauté flamande soit en position de demanderesse pour le refinancement de sa Communauté. A ce moment-là, l'engagement de tous les partis, à savoir lier les dotations de financement de l'enseignement au PNB, devenait possible et réaliste par voie de négociations institutionnelles.

Nous constatons à l'heure actuelle que nous sommes dans la plus parfaite incertitude et financière, et budgétaire, et politique. Nous attendons de la part du PS et du PSC, avant de prendre plus amplement attitude sur leur plan concernant l'enseignement, qu'ils nous présentent enfin un plan cohérent dont on n'entendra pas, tantôt M. Ylieff, tantôt M. Di Rupo ou un autre encore, nous dire qu'ils sont déjà dépassés ou insuffisants.

Quant à nous, deux points essentiels attirent notre attention.

Premièrement, la Communauté française en tant que pouvoir organisateur demeure la meilleure garantie de la laïcité de l'enseignement officiel. Parce qu'elle a repris les obligations de pouvoir d'état à l'égard de l'enseignement, elle est le seul pouvoir capable de garantir demain la neutralité d'un réseau d'enseignement. Ce que d'aucuns se proposent de faire, c'est de remettre en cause la neutralité de l'enseignement officiel en le redistribuant à des pouvoirs où interviendront des autorités dont, jusqu'à présent, nous n'avons pas les garanties qu'elles respecteront le pacte de neutralité de l'enseignement officiel.

Deuxièmement, dans toute l'évolution institutionnelle que d'aucuns nous annoncent, nous serons toujours vigilants pour qu'en aucune manière, l'avenir de la culture, du social et de l'enseignement francophone à Bruxelles puisse dépendre d'une quelconque façon d'un accord des Flamands. Cela signifie que, si demain des négociations doivent avoir lieu à la Région bruxelloise pour garantir la viabilité financière de notre enseignement francophone, de notre culture française au sein même de notre institution, il faudra avoir la garantie d'un consensus, d'une unanimité et d'un front francophone inébranlable sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du PRL et du FDF.)

M. le Président. — Un certain nombre d'orateurs se sont inscrits dans la discussion de ces interpellations jointes: MM. De Coster, Simonet, Mesot et Mmes Willame et Mouzon. Je clôture la liste dans quelques minutes. Si d'autres conseillers désirent intervenir, qu'ils m'avertissent.

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous voilà presqu'au terme de trois jours de discussions âpres, ardues à propos de ce qu'on a appelé «les accords de la Saint-Michel». J'ai apprécié un certain nombre de discours d'opposition parfois surprenants de la part de certaines personnes. Le droit et le rôle de l'opposition sont de critiquer et de s'opposer et non de dénaturer des propos ou des accords et je voudrais m'expliquer au sujet d'un certain nombre de malentendus, volontaires ou non, évidents dans certains discours.

Je voudrais également aborder plus spécifiquement — puisque nous sommes à l'ACCF — la partie des accords qui nous concerne plus spécialement cet après-midi. Même si elle ne comporte pas un grand nombre de lignes dans le document, comme l'a souligné M. Maingain, elle est extrêmement importante pour l'avenir de l'enseignement francophone à Bruxelles notamment.

De manière générale, un des aspects certainement positif—un certain nombre de Collègues ici présents m'approuveront sans doute— des accords de la Saint-Michel est qu'il nous préserve du séparatisme et des conséquences que celui-ci n'aurait pas manqué d'entraîner pour les Bruxellois.

Il est évident que Bruxelles, Région autonome, peut survivre seule comme le prouve la part prise par notre économie dans le PNB national. Néanmoins, il me semble — et là encore, je crois ne pas être le seul à avoir cette opinion dans cette Assemblée — que nous avons tout intérêt, en tant que francophones, à maintenir nos liens avec les Wallons, notamment au travers de l'institution communautaire et j'y reviendrai.

Par ailleurs, et pourquoi ne pas le dire clairement, je suis attaché au maintien de l'Etat Belgique dans le cadre d'un Etat fédéral et les accords intervenus entre les francophones et les flamands montrent que le dialogue n'est pas interrompu, comme certains, un peu hâtivement, l'avaient prédit. Loin de là! Les discussions ont été constructives et sans faire de triomphalisme, j'estime que dans les accords, nous avons engrangé un certain nombre d'acquis importants.

Je ne citerai d'abord, comme exemple, que la sécurité sociale et la dette publique. Elles n'ont pas été régionalisées. Il s'agit d'une victoire indéniable car c'était là deux exigences essentielles des néerlandophones. J'estime que nous devons nous réjouir de ce maintien d'un dialogue même difficile entre deux Communautés car — nous le savons tous — la situation mondiale, européenne ne nous pousse pas nécessairement à l'optimisme.

Dans de nombreux pays — pas seulement dans certains Etats de l'ex-bloc de l'Est — la haine raciale et les idéologies de purification ethnique donnent à des Gouvernements ou à des groupes tribaux un prétexte pour perpétrer morts et génocides et liquider les minorités se trouvant sur leur territoire. Une telle constatation doit nous inciter à réfléchir.

Même aux prix d'accords parfois un peu compliqués, la Belgique a su, de tout temps, éviter ces dangereuses et catastrophiques dérives. Tout le monde doit s'en réjouir.

Revenant aux accords de la Saint-Michel, je rappellerai un certain nombre d'acquis qui, selon nous, en découleront pour la Communauté française. Son refinancement, même s'il reste insuffisant, passera indiscutablement par le transfert de la radio-télévision redevance, l'augmentation d'une partie de sa dotation en liaison avec le PNB et des perspectives originales au niveau de la taxation.

La Communauté française aura aussi la possibilité de transférer certaines de ses compétences, ce qui permet, en fin de compte, la participation des Régions wallonne et bruxelloise au financement des matières communautaires. Je pense qu'à cet égard, tout le monde sera d'accord.

Contrairement à ce qui a été dit par M. Hasquin au sujet de Bruxelles, les mécanismes sont relativement simples. Comme nous le savons, notre Commission communautaire française accueillera le transfert de ces matières. Cela signifie que cette institution, dont on a parfois mis en doute la pérennité se voit reconnue à sa juste valeur. Mais, cela veut surtout dire qu'à l'avenir, pour ces matières, les Bruxellois francophones eux-mêmes décideront de la politique à mener. Il est cependant évident que nous devrons tous veiller, dans la mesure du possible, à ce qu'un transfert de compétences de la Communauté vers Bruxelles, par le biais de la COCOF soit accompagné d'une augmentation de la dotation de cette dernière. Admettre un autre point de vue serait dangereux pour nos finances et équivaudrait à une démission face à la population francophone de Bruxelles. Il est exact que l'admettre risquerait, à terme, de laisser le champ libre à la politique communautaire des Flamands. Ce danger doit être évité.

Le deuxième mode de financement de ces matières communautaires transférées proviendra de la Région bruxelloise grâce aux droits de tirage que M. Maingain vient d'évoquer. M. Simonet y a également fait allusion lors de la réunion de notre Conseil. Je suis bien obligé de penser que seule la démagogie incite des membres du PRL et du FDF à affirmer dans la presse que les accords de la Saint-Michel permettront aux Flamands d'opposer un veto à toute la politique culturelle et la politique de l'enseignement francophone à Bruxelles. Après avoir entendu M. Maingain, j'ai rapidement relu le compte rendu analytique de la réunion du Conseil qui s'est tenue mercredi. Je n'y ai pas trouvé trace de la déclaration de M. Vandenbossche selon laquelle il subordonnait un accord des Flamands aux droits de tirage. Par ailleurs, pour ma part, je n'ai pas entendu M. Vandenbossche prononcer de telles paroles. (Interruption de M. Simonet.)

Le droit de tirage est un droit acquis qui n'est nullement soumis à un quelconque accord de nos Collègues néerlandophones. Comme vous le savez sans doute, ce droit de tirage n'est pas maigre: il s'élève à 1 milliard en 1993, 2 milliards en 1994 et 2,6 milliards à partir de 1995. J'y vois également deux avantages et je suppose que sur ce sujet, vous serez d'accord avec moi. D'abord, ce droit de tirage est préférable à un pouvoir fiscal car il est inutile, selon moi, d'ajouter un nouveau pouvoir de taxation à ce qui existe. Ensuite, et j'insiste sur ce

point, certains voient dans ce système un risque financier pour la Région bruxelloise et le contribuable. Ils ont raison de souligner ce risque mais c'est à nous de nous montrer vigilants. En outre, cette nouvelle réforme institutionnelle prévoit également un transfert de compétences nationales vers le pouvoir régional et les négociations en cours concernant les masses budgétaires qui accompagneront ces transferts pourraient nous donner des moyens supplémentaires.

J'espère également qu'aucun parti francophone ne reprochera à la Région bruxelloise de venir en aide à la Communauté française.

J'en viens à présent aux sommes supplémentaires aux droits de tirage. L'accord prévoit que si ces sommes ne sont pas suffisantes, le Conseil régional peut octroyer des moyens supplémentaires aux Commissions communautaires. Ce sera certainement l'avènement d'une négociation difficile mais cette possibilité a au moins le mérite d'exister.

Enfin, la clé de répartition 80/20 — et cela a été évoqué tout à l'heure — devrait gouverner le transfert d'argent régional vers la COCOF. Selon moi, cette clé de répartition est un acquis des négociateurs francophones. En effet, depuis quelques années, une dérive assez dangereuse pour notre Région se profilait vers la clé deux tiers/un tiers. De plus, la clé de répartition 80/20 sera clairement inscrite dans les futures lois qui régiront les institutions de la Région. C'est donc un succès pour la COCOF qui se voit également octroyer le pouvoir décrétal tant réclamé par certains et qui donnera lieu à une plus grande autonomie et une plus grande possibilité d'action pour les Bruxellois francophones. Mais à présent, la question est de savoir si certains membres du FDF, qui s'opposent aux accords de la Saint-Michel, voteront au niveau régional les mesures qui permettront d'exercer ce droit de tirage et ces transferts. Il leur revient donc de prendre leurs responsabilités devant les Bruxellois francophones.

J'aborde à présent le dernier point de mon intervention à propos des accords de la Saint-Michel. Il concerne plus particulièrement Bruxelles et la scission de la Province de Brabant.

L'attitude du Conseil régional, notamment au niveau des ordonnances votées jusqu'à présent, a montré que nous ne souhaitions plus faire référence à la Province de Brabant. En effet, nous avons repris des compétences attribués à la Province sans disposer des moyens financiers nécessaires.

Pour les Bruxellois, au niveau des dix-neuf communes, l'accord qui prévoit la scission de la province, présente l'avantage que les moyens budgétaires attachés à la politique provinciale reviendront aux institutions bruxelloises, au Conseil régional, à la COCOF, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les matières communautaires francophones, c'est-à-dire les matières culturelles personnalisables et l'enseignement, jusqu'ici gérées par la province, reviendront à la COCOF qui recevra à cet effet une dotation spéciale de la Région bruxelloise.

A cet égard aussi, à mon avis, un certain nombre d'erreurs ont été émises lors de la discussion au sein du Conseil régional.

En effet, la dotation aux deux Commissions — francophone et flamande — s'élèvera à 1,050 milliard. La clé de répartition évoquée dans la discussion sera, pour un an, 55 pour les néerlandophones et 45 pour les francophones — ce qui correspond à la situation actuelle —, mais après cette année, une nouvelle clé de 62 p.c. en faveur des francophones et de 38 p.c. en faveur des néerlandophones entrera en vigueur, ce qui correspondra au nombre d'élèves francophones et néerlandophones. Dès lors, après un an, une clé beaucoup plus favorable sera appliquée pour les francophones.

Enfin, et je conclurai mon intervention par là, indéniablement, les accords de la Saint-Michel sont à notre sens une manière pour les francophones de réaffirmer la solidarité entre les Wallons et les Bruxellois. Je rappelle qu'au sein du parti socialiste — contrairement à ce que certaines personnalités politiques, d'après M. Maingain, peuvent affirmer —, nous avons entre francophones bruxellois et wallons, un accord clair sur la pérénnité et l'avenir de la Communauté française.

La Communauté française est maintenue, et même renforcée, car, je vous le rappelle, Chers Collègues, c'est sur les difficultés financières qu'elle a rencontrées depuis sa création, qu'un certain nombre de régionalistes wallons — pourquoi ne pas le dire? — se sont notamment basés pour en demander la suppression.

J'ai été choqué par les propos de notre Collègue néerlandophone, M. Vandenbossche, qui constatait que les accords constituaient un abandon des francophones bruxellois par les Wallons. Nous ne le considérons pas. Je répète clairement que nous sommes pour la réaffirmation de la solidarité Wallonie-Bruxelles.

Au-delà de cette réaffirmation, il faudra se pencher sur l'avenir de la Communauté française. Quelles compétences seront transférées vers les Régions wallonne et bruxelloise? Au nom du groupe socialiste de notre Assemblée, je voudrais souligner et répéter que nous sommes partisans d'une Communauté française qui soit recentrée et renforcée sur des compétences qui nous paraissent essentielles pour maintenir la solidarité Wallonie-Bruxelles, à savoir l'audiovisuel, la culture et l'enseignement. En matière d'enseignement, je pense notamment aux compétences budgétaires et normaissance des programmes des différents réseaux, à la délivrance et l'homologation des diplômes et, dernier point très important, à la vérification du niveau des études.

Mes Chers Collègues, une Communauté française maintenue, financièrement renforcée et recentrée sur des compétences essentielles et une Commission communautaire française plus autonome et aux moyens financiers plus importants, sont deux atouts dans le combat pour la francophonie, combat qui, j'en suis sûr, tient à cœur tous les membres de notre Assemblée. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

# M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je serai bref. Les interpellateurs ont posé de bonnes questions, bien ciblées par rapport aux compétences de notre Assemblé. Il est inutile de reprendre le débat du Conseil régional et de répondre à des interventions qui ont eu lieu dans cette Assemblée.

Néanmoins, je tiens à souligner la grande crainte de mon groupe, à savoir que les accords de la Saint-Michel remettent en cause la solidarité entre la Wallonie et Bruxelles. Cette indispensable solidarité ne doit pas rester au niveau du discours, mais doit se concrétiser dans les actes. Nous serons très vigilants à cet égard.

Je suis quelque peu surpris en entendant certaines questions posées à notre groupe au sujet de notre attitude lors de votes ultérieurs éventuels. J'estime qu'il est préférable d'attendre le résultat des votes au Parlement avant d'en parler. Je serais également intéressé d'écouter le groupe Ecolo qui pourrait nous fournir des indications précieuses quant à l'avenir des accords de la Saint-Michel. (Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.)

# M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, beaucoup de choses fort intéressantes ont déjà été dites à cette tribune et mercredi passé au Conseil régional. Je m'efforcerai, dès lors, de ne pas être

trop répétitive par respect pour l'auditoire. Cependant, il est important que certains éléments soient précisés devant notre Assemblée représentative des francophones de Bruxelles.

Certains axes chers au PSC, doivent être rappelés ici, tout en sachant très bien que beaucoup de décisions doivent être encore clarifiées ou affinées; ce qui permet d'ailleurs aux membres de l'opposition de jouer les Cassandres à la X<sup>e</sup> puissance ... On est si peu habitué à l'espoir en politique!

L'accord de la Saint-Michel comprend indubitablement pour nous un certain nombre d'acquis importants qu'on ne peut occulter et qui concernent notamment la Communauté française et la Commission communautaire française.

Lors de son congrès de Soignies, en 1991, le PSC avait fixé comme première priorité le refinancement de la Communauté française et du secteur non marchand. Ce refinancement du secteur non marchand est assuré en partie par la ristourne aux Communautés du produit de la redevance radio-télévision, prévue depuis longtemps mais jamais réalisée, et par une liaison partielle au PNB de la dotation accordée aux Communautés.

Ces deux seules mesures ne seront pas suffisantes pour assurer le refinancement de la Communauté et des moyens complémentaires devront être trouvés.

Ainsi, l'accord de la Saint-Michel prévoit le décloisonnement budgétaire, souhaité depuis longtemps par le PSC, entre les matières régionales et communautaires et la possibilité, pour la Communauté française, sans briser son unité, de transférer des matières à la Région wallonne, d'une part, et à la Commission communautaire française, d'autre part.

Plutôt donc que de recourir à une fiscalité communautaire et de procéder à la fusion Communauté/Région — solutions qui paraissent aujourd'hui difficilement applicables, vu l'existence de la Région de Bruxelles-Capitale —, l'on a opté pour une troisième voie: celle du transfert de certaines compétences, avec — pourquoi pas? — un Exécutif unifié, Région wallonne-Collège-COCOF, qui serait l'Exécutif de la Communauté française.

Il appartiendra, dès lors, à tous les francophones — du moins, à ceux qui accepteront de le faire — de définir clairement les matières qui seront transférées vers la Région wallonne et la Commission communautaire française à Bruxelles. En d'autres termes, les francophones détermineront ce qu'ils entendent gérer en commun au sein de la Communauté française, vecteur de l'identité francophone indispensable entre les francophones de notre pays. Le PSC de Bruxelles souhaite à cet égard qu'il existe encore un lieu de rencontre pour les francophones de notre pays et que nous continuions à gérer ensemble ce qui nous unit: la culture française, l'enseignement et l'audiovisuel.

Le principe de décloisonnement mis en place par l'accord de la Saint-Michel permettra d'assurer un refinancement substantiel de la Communauté et permettra ainsi, notamment, au secteur de l'enseignement, de sortir du marasme budgétaire dans lequel il se trouve aujourd'hui, à condition toutefois d'y associer des mesures réelles de rationalisation.

Comme je viens de le dire, les francophones de Wallonie et de Bruxelles devront débattre ensemble des matières qu'ils souhaitent voir déléguer, en veillant — c'est essentiel pour le PSC — à maintenir cette dernière comme institution de la solidarité francophone. Cette solidarité entre francophones doit pouvoir s'exprimer au sein d'une Communauté forte, dans laquelle le lien fondamental est le lien culturel.

Il nous paraît donc essentiel que les compétences que gardera la Communauté française traduisent très clairement cette identité culturelle et cette solidarité entre Wallons et francophones bruxellois. Je ne vais pas ici m'étendre sur les matières qui devront obligatoirement être conservées par la Communauté française. Certaines font normalement l'objet d'un large consensus: je pense notamment à la politique culturelle, de communications et de relations internationales. D'autres, moins essentielles à l'unité francophone, sont actuellement en discussion, mais il semble que la formation professionnelle et le tourisme notamment seraient des matières à transférer aux Régions wallonne et COCOF. L'idéal serait qu'elles le soient à la Région bruxelloise, mais, comme vous le savez, les néerlandophones ne veulent pas en entendre parler.

Ainsi, comme mon Collègue Harmel a déjà pu le souligner à plusieurs reprises au Conseil régional, la gestion de la formation professionnelle par la Commission communautaire française et — pourquoi pas? — comme le souhaitent certains néerlandophones, par la Commission communautaire flamande, via la conclusion d'accords de coopération, permettrait d'offrir aux Bruxellois une politique de formation professionnelle digne de ce nom, qui tienne compte de nos spécificités.

Comme élus de la Région de Bruxelles-Capitale, nous devons veiller à offrir à toutes les Bruxelloises et à tous les Bruxellois, quelle que soit leur origine, une politique de qualité qui réponde à leurs attentes.

En matière d'enseignement, en tant que PSC bruxellois, je tiens à rappeler que, pour nous, l'enseignement constitue un lien privilégié du développement de la solidarité francophone. Il nous paraît donc important que l'enseignement demeure, pour l'essentiel — normes et salaires par exemple — une compétence de la Communauté française afin d'en assurer la meilleure cohérence et la meilleure efficacité pédagogique possible, ce qui n'exclut pas d'y impliquer dans la gestion quotidienne, la Région wallonne et la COCOF.

Différents plans ou idées ont été émis au sujet de la restructuration de l'enseignement, de sa rationalisation et surtout de son financement: il y a le plan Busquin, le plan Di Rupo, le plan Lebrun. Tous ces plans ont, en tout cas, le mérite d'exister et traduisent une réelle volonté de trouver une solution structurelle tant aux aspects financiers qu'aux aspects pédagogiques de l'enseignement en Communauté française.

Mais pour le PSC, il est impératif que toute réorganisation de l'enseignement respecte l'égalité de traitement entre les élèves et les réseaux. Très concrètement, cela implique que les subventions de fonctionnement ne devront pas être établies à un niveau tel que l'enseignement libre serait étranglé alors que l'enseignement officiel pourrait bénéficier de l'apport des provinces et des communes.

L'effort complémentaire devra donc être réparti de manière égale entre tous les réseaux, en vertu de l'article 17 de la Constitution. La conclusion d'un nouveau pacte scolaire communautaire garantissant cette égalité inter-réseaux pourrait être envisagée.

En plus de la dotation provinciale permettant à la COCOF de gérer les matières unicommunautaires qui lui seront transmises, l'accord de la Saint-Michel prévoit d'insérer un article dans la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, octroyant jusqu'à concurrence de 2,6 milliards de droits de tirage sur le budget régional aux Commissions communautaires française et flamande, selon une clé de répartition 80/20. Ce montant des droits de tirage, annuellement adapté à l'évolution moyenne des salaires de la fonction publique, pourra être majoré par décision de notre Conseil régional sur proposition de l'Exécutif. Pour le PSC, ceci signifie que des arbitrages pourront intervenir au niveau du budget régional; ces efforts de la Région bruxelloise devront toutefois être conjugués avec des mesures appropriées de rationalisation de la Communauté française, et notamment en matière de personnel.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, mon groupe estime que l'accord de la Saint-Michel constitue un bon compromis qui suppose que des concessions ont été faites par les uns et les autres. Il apparaît globalement équilibré et équitable, compte tenu des terribles nécessités qui sont les nôtres au niveau du non-marchand.

Nous refusons de jouer les Cassandres, les Antigones intransigeants et irréalistes.

Nous gérerons les nouvelles matières qui nous seront confiées avec vigilance et énergie, comme Créon, le Roi de Thèbes, a accepté l'ouvrage qui s'offrait à lui.

Ici, c'est la Belgique, réalité complexe, s'il en est mais pour laquelle il vaut la peine de retrousser les manches et de se battre. (Applaudissements sur les bancs du PSC.)

# M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, je vais m'efforcer de ne pas reproduire ici le débat qui a été le nôtre, avant-hier, au sein du Conseil régional. Néanmoins, dès lors que nous sommes ici entre francophones, je veux souligner — certains l'ont fait avant moi — combien l'accord de la Saint-Michel porte par lui-même un coup fatal à la Communauté française de Belgique et à la solidarité Wallonie-Bruxelles.

Nous avons entendu à cette tribune un certain nombre d'hommes et de femmes politiques — nous les avions déjà entendus mercredi, je pense notamment à certains chefs de groupe de la majorité au sein du Conseil régional — nous expliquer que l'accord de la Saint-Michel était un succès pour les francophones, une solution qui nous préservait du séparatisme.

Il faut le dire très clairement: de tels discours affirment ce qui n'est pas.

Je le répète, la concrétisation de l'accord des saints archanges équivaut à la réalisation intégrale des dix points du *Vlaamse Raad* et même au-delà. En contre-partie de cette capitulation francophone en rase campagne, PS et PSC n'ont même pas été capables d'obtenir la moindre revalorisation, le moindre refinancement pour l'enseignement de la Communauté française. Les écologistes ne s'y sont d'ailleurs pas trompés.

L'accord de la St-Michel constitue donc une étape supplémentaire dans la voie du séparatisme. Je ne comprends pas, Monsieur De Coster, que vous affirmiez que Bruxelles pourrait survivre seule alors que M. André a démontré, avant-hier, dans son interpellation au Ministre-Président de l'Exécutif régional, que Bruxelles aura besoin en 1995 de 10 milliards supplémentaires: les 7 milliards de moyens supplémentaires estimés par M. Picqué et les 3 milliards de droits de tirage COCOF. Il ne faut pas dire, Madame Willame, qu'il n'y aura pas d'impôt communautaire. Il y aura assurément un effort fiscal à fournir, même si celui-ci n'est pas (par la force des choses) assumé par la COCOF mais pas la Région.

Quant à présenter la non-fédéralisation de la sécurité sociale et la non-fédéralisation de la dette comme un succès pour les francophones, je trouve cela purement et simplement surréaliste, Monsieur De Coster. Vous considérez le statu quo comme un acquis pour les francophones. Or, je le répète, les Flamands ont obtenu la réalisation intégrale de leurs revendications. Comment peut-on estimer que le seul succès francophone serait ce statu quo alors qu'en contre-partie vous n'avez rien obtenu?

Comment peut-on également affirmer, Madame Willame, que cet accord ne serait pas un marché de dupes pour les francophones et surtout pas pour les Bruxellois francophones et que chacun aurait fait des concessions réciproques et équilibrées. On ne nous a en effet pas demandé notre avis pour aller nous tondre à Saint-Michel et les Bruxellois n'ont pas été

invités à la table des négociations. Ils n'ont donc pu faire entendre leurs revendications, à l'exception de MM. Thys et Picqué qu'on a associé aux discussions pendant un petit quart d'heure vers minuit et qui se sont vu offrir une couque et un café

Cette défaite francophone, amplement évoquée ces trois derniers jours, se marque notamment par le lâchage de la part du PS et PSC des 120 000 habitants francophones de la périphérie. M. Maingain l'a souligné à une autre tribune, cela est inacceptable. Certains sociaux-chrétiens — ceux de la périphérie — partagent notre avis. Vous vous étiez, en effet, engagés, Messieurs du PS et du PSC, à permettre à tous les francophones de cette périphérie d'être électeurs et d'être élus au Conseil de la Communauté française. Ce ne sera pas le cas demain par votre faute.

Passons à présent à un point évoqué par M. De Coster notamment, celui de la scission de la province de Brabant qui a été présenté à cette tribune il y a deux jours comme un succès pour le PS...

Mme Lemesre. — C'était votre programme électoral Messieurs du PS!

## M. De Coster. — Ah non!

M. Simonet. — Je regrette, Monsieur De Coster, mais le chef de groupe PS au Conseil régional nous a dit: «C'était une revendication du PS, donc un succès engrangé par les socialistes francophones dans la négociation.»

Alors là, nous ricanons doucement, puisque cette scission de la province de Brabant a fait l'objet depuis dix ans de propositions de loi déposées, à l'exception d'une proposition PSC, par les ultras des mouvements flamands, M. Valkeniers pour la Volksunie et M. Dillen, lorsqu'il était au Parlement national, pour le Vlaams Blok. Belle revendication pour le parti socialiste!

En outre, la scission de la province de Brabant, en tant qu'elle bétonne Bruxelles dans son carcan actuel, limite définitivement la Région de Bruxelles-Capitale aux dix-neuf communes de l'agglomération, sans plus jamais aucune possibilité de l'étendre aux communes francophones de la périphérie. Là encore, c'est un grand succès, et nous vous en félicitons!...

Par ailleurs, la scission de la province supprime les facilités linguistiques qu'offrait jusqu'à présent l'existence de cette province aux Brabançons francophones qui n'habitent pas les six communes à facilités. Je me demande alors comment on peut avoir le culot, à certains moments, de parler de bétonner les facilités via l'accord de la Saint-Michel. C'est une contrevérité!

M. De Coster. — Dans les six communes à facilités, elles sont bétonnées!

M. Simonet. — Je vous signale qu'à l'heure actuelle, hors les six communes à facilités, la possibilité de s'adresser à la province dans sa langue, à savoir en français, est une facilité en soi pour les habitants francophones, facilité que vous avez supprimée.

Pour ce qui est du gouverneur adjoint du Brabant flamand, dont on nous parle parfois comme d'un garant des intérêts francophones, je vous dis...

# Mme Willame. — Cassandre!

M. Simonet. — Je ne joue pas les Cassandres, Madame Willame, il suffit d'écouter les propos des hommes politiques flamands — que ce gouverneur adjoint n'aura pas évidemment d'autres tâches que de veiller à une application tatillonne,

minimaliste, discriminatoire de la législation linguistique dans les communes du Brabant flamand. Prétendre le contraire, c'est soit faire preuve d'une étonnante naïveté, soit refuser d'entendre les voix qui s'expriment à l'heure actuelle au nord du pays.

Quant au financement de l'enseignement provincial, — je réponds aux propos de M. De Coster — il s'agit d'une hérésie du point de vue de la défense des intérêts francophones.

Vous avez parlé de la dotation prévue pour l'enseignement provincial à la COCOF et à la COCON. Là, je suis d'accord avec vous, il y a une dotation. Je suis aussi d'accord avec vous pour dire qu'il s'agit d'une dotation de 1,050 milliard.

Mais je ne suis plus d'accord avec vous lorsque vous considérez qu'il s'agit d'une répartition équilibrée.

Nous disons que cette dotation fait la part belle aux Flamands puisqu'elle est répartie pendant un an selon une clé de 55 pour les néerlandophones et 45 pour les francophones, puis, effectivement, à partir du 1er janvier 1996, selon une clé de 38 pour les néerlandophones et 62 pour les francophones. Si on tient compte du fait, généralement admis par les francophones de la majorité, que les habitants flamands de la Région bruxelloise oscillent entre 15 et 20 p.c. — c'est probablement plus proche de 15 p.c. si l'on tient compte des derniers résultats électoraux — cette clé aboutit à financer à Bruxelles, à charge du budget régional, l'éducation de jeunes étudiants flamands qui ne sont pas domiciliés sur le territoire régional. Voilà pourquoi, Monsieur De Coster, je dis que c'est encore une fois une capitulation en rase campagne des francophones. J'ajoute que cette clé de répartition que vous essayez de justifier sur base du passé, si elle pouvait être admise, le cas échéant, et nous ne l'avons pas contesté - dans le cadre d'une solidarité entre Brabançons wallons, Brabançons bruxellois et Brabançons flamands au sein d'une province unie, cette clé n'a plus de raison d'être lorsqu'on est confronté, comme vous le souhaitez, à une province «splitsée» dont les compétences sont transférées à une Région exsangue.

Concernant l'avantage de la scission que vous avez essayé de nous détailler tout à l'heure, je repose la question que j'ai posée au Conseil régional: qu'en est-il de la répartition de la quote-part de 13 milliards de dette provinciale dont une quotité importante sera nécessairement transférée à la Région bruxelloise?

J'en termine en évoquant la Communauté française dont on nous a dit sur tous les tons, du côté de la majorité, pendant trois jours, qu'elle était maintenue par l'accord. M. De Coster l'a encore répété il y a quelques minutes et Mme Willame l'a dit également. C'est faux! L'accord condamne à mort la Communauté française de Belgique.

M. de Patoul, si je ne me trompe, a souligné que cela se situait parfaitement dans la droite ligne des déclarations de M. Anselme, disant que la Communauté était dépassée par les faits, ou des remarquables contorsions du Ministre PSC, M. Lebrun, parlant du recépage de la Communauté française et nous expliquant qu'il avait choisi le scénario 3, mâtiné du schéma 7, tout en ayant préféré, si cela n'avait tenu qu'à lui, le scénario 8. C'est très clair quant au point de savoir à quelle sauce l'enseignement de la Communauté française va être mangé! Ces discours confus masquent mal une intention dans le chef du parti socialiste et du parti social-chrétien de liquider purement et simplement la Communauté française.

Cette même démission dans la défense des intérêts francophones se marque encore dans les transferts de compétence de la Communauté française vers le COCOF, puisque le président du groupe socialiste au Conseil régional a lui-même reconnu, il y a deux jours, que les transferts de compétence n'étaient pas assortis des enveloppes financières corrélatives, et M. De Coster y a fait allusion. Une nouvelle fois, vous acceptez d'approuver des textes sans vous doter des moyens de financement indispensables. Mme Willame me dira que je joue les Cassandres, mais je ne pense pas avoir tort en prédisant que, comme lors de la communautarisation de l'enseignement, vous allez, en matière de financement, vous retrouver cocus et je vous prie, Madame, de me pardonner cette expression imagée qui s'applique à tous les membres de la majorité.

Comment pouvez-vous croire, Monsieur De Coster, vous dont le parti parle depuis des années d'une flamandisation de l'Etat central, que Bruxelles obtiendrait des moyens financiers dans le cadre d'une négociation avec ce même Etat central? L'expérience nous a appris que lorsque les francophones doivent obtenir des moyens financiers sans les avoir négociés au moment du transfert de compétéences, ils se font flouer.

Le sommet de l'irresponsabilité francophone sont les fameux droits de tirage, dont on a déjà abondamment parlé. Chaque droit de tirage de la COCOF sur le milliard en 1993, sur les deux milliards en 1994 et sur les 2,6 milliards en 1995, donnera lieu, selon la fameuse clé de répartition 80/20, à un financement des intérêts flamands à Bruxelles, à charge du budget régional. Nous n'avons jamais dit, Monsieur De Coster, que les droits de tirage étaient soumis au veto flamand.

# M. De Coster. — Si, Monsieur Simonet.

M. Simonet. — Vous m'avez mal écouté, de même que les autres intervenants PRL et FDF qui ont abordé ce point en Conseil régional. Nous n'avons jamais dit que les droits de tirage étaient par eux-mêmes soumis au veto flamand. Nous avons, il est vrai, critiqué le fait que ces droits de tirage étaient en eux-mêmes une pré-affectation d'une quotité du budget régional à concurrence d'environ 3 milliards dès 1995, mais c'est tout. Nous avons dit, et c'est là que se situe le problème du veto flamand, que les montants des droits de tirage, compte tenu du fait que c'est la bouteille à encre quant au transfert des moyens financiers venant de la Communauté française, seraient vraisemblablement insuffisants pour financer les compétences transférées à la COCOF et que les moyens complémentaires ne pourraient être obtenus.

Retrouvez-moi, Monsieur De Coster, la phrase où j'aurai dit qu'il ne s'agit pas de moyens complémentaires.

M. De Coster. — Vous avez dit dans la presse que toute la politique culturelle francophone bruxelloise serait soumise au veto flamand.

M. Simonet. — Nous avons dit, Monsieur De Coster, que des pans entiers du financement des intérêts francophones seraient soumis au veto flamand. Je dis donc que les moyens financiers complémentaires ne pourront être obtenus que moyennant l'acquièscement des Flamands qui disposent ainsi, et c'est vrai, d'un droit de veto. Ils vont faire payer très cher politiquement tout franc supplémentaire qui serait alloué à la Communauté des francophones de Bruxelles. Comment les francophones de Bruxelles — c'est une question que je pose à la majorité — peuvent-ils accepter de passer aussi bien financièrement que politiquement sous les fourches Caudines d'un Vandenbossche, d'un De Berlangeer, ou d'un Van Hauthem? Je suis un peu inquiet de savoir où se trouve encore aujourd'hui votre sens de la francophonie.

Je conclus en rappelant à certains d'entre nous dont, je crois, pour avoir lu certaines de ses déclarations dans la presse, le Président de notre assemblée, que le gonflement...

M. le Président. — Permettez-moi de vous interrompre, Monsieur Simonet. J'ai beaucoup apprécié le fait que tous les orateurs, sans exception, aient pris soin de ne pas utiliser la tribune pour commenter des discours que je prononce en d'autres qualités. Je constate que, pour la deuxième fois, vous manquez à cette règle, tout en sachant parfaitement que je ne puis vous répondre. Je vous demande d'éviter ce type de dérapage.

M. Simonet. — Tous d'abord, Monsieur le Président, je ne vous ai pas critiqué. Ensuite, je ne pense pas avoir dérapé. Enfin, je constate que vous avez été moins sourcilleux, il y a deux jours, lorsqu'on interrogeait M. Poullet sur les déclarations qu'il avait effectuées en tant que Président du Conseil régional. Les déclarations que je rappelle ici n'ont pas été faites en qualité de président du groupe socialiste mais bien en qualité de président de la COCOF. Ce n'est pas travestir votre pensée que de dire que vous vous êtes réjoui des transferts de compétences de la Communauté française vers la COCOF.

A ceux qui pensent comme vous, je signale que le gonflement de la COCOF sur le plan des compétences est loin de garantir une avancée pour les intérêts francophones à Bruxelles, que du contraire dans le contexte actuel!

Nous le disons humblement, Monsieur le Président, à nos Collègues du PS et du PSC: si vous êtes, vous, disposés, après le largage des habitants francophones de la périphérie à étrangler les habitants francophones de la Région bruxelloise, le PRL, lui, en tout cas, va continuer à se battre pour les intérêts de tous les francophones, en Wallonie, à Bruxelles et même en Flandre. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

M. le Président. — La parole est à Mme Mouzon.

Mme Mouzon. — Monsieur le Président, mon intervention sera très bréve et ne sera pas du tout passionnée. Je comprends que des partis exclus de certaines négociations en cours, sans doute en raison de l'attitude qu'ils ont cru devoir adopter lors du dialogue de Communauté à Communauté...

M. Cools. — Que voulez-vous dire par là?

Mme Mouzon. — ... expriment, aujourd'hui, leurs frustrations. Je constate toutefois que, faute de participer à ces négociations, ils se méprennent souvent sur leur contenu réel, ce qui n'a rien d'étonnant et qu'on ne peut leur reprocher.

Cependant, ils ne résistent pas au plaisir de parler de ce qu'ils ne connaissent pas.

M. Cornelissen. — Nous lisons la presse!

Mme Mouzon. — Qui plus est, pour masquer leur ignorance, ils voudraient faire croire que les négociateurs se lancent dans des réformes sans en mesurer les implications ni les conséquences.

La manœuvre est d'autant plus grossière quand elle émane du PRL parti qui a négocié et conclu les célèbres accords budgétaires de Val-Duchesse, dont on sait quel drame ils ont représenté pour l'enseignement francophone.

M. Cools. — Vous n'avez pas essayé de modifier ces accords d'un iota.

Mme Mouzon. — Vous connaissez mal les chiffres, Monsieur Cools. Les chiffres qui figurent dans la loi de financement en matière d'enseignement prouvent que la situation a été remise à niveau, puisque ces chiffres sont ceux qui prévalaient avant Val-Duchesse. Je suis désolée de vous contredire.

M. Cools. — Maintenant, c'est M. Di Rupo qui propose des économies.

M. De Coster. — Ce que dit Mme Mouzon est tout à fait exact.

Mme Mouzon. — M. Hasquin a été le seul à poser des questions et à ne pas affirmer d'emblée que tout était mauvais. Soyez rassuré: les négociateurs comptent, calculent, pèsent et sous-pèsent et si les réformes qu'ils préconisent ne vous plaisent pas, vous aurez tout le loisir, au Parlement, au Conseil de la Communauté française et dans notre assemblée, de les critiquer mais, cette fois, en connaissance de cause car vous serez saisi des projets de loi et de décrets.

Une chose est, en tout cas, certaine: on ne peut à la fois demeurer au balcon pour mieux siffler les joueurs et être acteurs du jeu. De même, on ne peut à la fois proférer des énormités et paraître crédible. Je ne vais pas relever toutes les énormités que j'ai entendues car elles sont trop nombreuses et me limiterai à quelques-unes. Les plus «belles» émanent de M. Simonet. Il a dit, par exemple, que les Flamands avaient obtenu tout l'accord en dix points.

Qu'est-ce que cet accord en dix points? Premier point, le double mandat doit être supprimé. Tout le monde était d'accord. C'est fait. Ce n'est pas une victoire flamande, tout le monde le voulait.

Deuxième point, élections séparées des Conseils. Tout le monde le voulait, sinon que les Flamands voulaient en plus la territorialité à l'état pur. Ils n'ont pas obtenu satisfaction sur ce point puisque l'on a réservé le problème, grâce au mécanisme des sénateurs associés.

M. Maingain. — Pour le Sénat bien!

Mme Mouzon. — Non, ils ne l'ont pas obtenu pour le Sénat. Les Sénateurs élus directs sont élus selon le mécanisme des élections européennes.

M. Cools. — Les sénateurs délégués des Communautés doivent être membres de leur Communauté, vous le savez très bien.

Mme Mouzon. — Oui, mais vous avez le système des sénateurs associés, c'est à dire, des sénateurs élus directs sur base du système Européen et associés aux Conseils.

M. Cools. — Ils doivent alors être domiciliés dans une autre commune que la leur.

Mme Mouzon. — Main non, pas du tout.

Réforme du Sénat? Tout le monde était d'accord, ce n'est pas une victoire particulièrement flamande...

M. Cools. — C'est un Sénat croupion!

Mme Mouzon. — ... et aucun nouveau double mandat. Ils ont tout de même dû avaler l'idée qu'il y aurait quand même des sénateurs issus des Conseils et cela paritairement: dix francophones, dix flamands. Ce n'est pas vraiment une victoire flamande!

Compétences plus claires des Communautés et des Régions. Cela fait des années qu'à chaque étape des réformes on avance en ce sens. Il n'y a pas là plus de revendications flamandes que de revendications francophones.

Responsabilités fiscales et financières élargies? C'était une revendication flamande. Tout ce que les Flamands reconnaissaient à la Communauté française était le pouvoir de lever des impôts.

M. Maingain. — Accords Moureaux-Dehaene 1988.

Mme Mouzon. — Ce n'est pas ce qui s'est passé, mais plutôt un refinancement de l'enseignement sans impôts nouveaux. Ce refinancement vient du national.

Conclusion des traités et compétences internationales? Tout le monde le voulait, ce n'est pas particulièrement une revendication flamande.

La sécurité sociale, la dette, les flux financiers,... s'il y avait une revendication flamande, c'était bien celle-là. Ils n'ont rien obtenu à cet égard, rien du tout!

L'accord du gouvernement prévoit une étude sur les transferts qui pourrait ne pas correspondre à des critères et à des problèmes objectifs. En ce qui concerne la non ingérence, la revendication était exprimée de manière tellement vague qu'elle était presque incompréhensible. Ils ne l'ont donc pas obtenue.

Tous les mécanismes de conflits d'intérêts, de conflits de compétences sont maintenus.

La scission de la province de Brabant était aussi une revendication des Wallons.

M. Maingain. — Non, pas de tous les Wallons! De vous, de M. Picqué...

Mme Mouzon. — C'était une revendication wallonne. De temps en temps, nous pouvons être solidaires. D'autant que nous n'avons pas perdu de plumes à Bruxelles dans cette opération.

M. Maingain. — Les Brabançons wallons vont payer plus cher que nous!

Mme Mouzon. — Je constate qu'il s'agit d'un compromis.

M. Cools. — Et la révision des limites de Bruxelles?

Mme Mouzon. — Je vous l'ai dit, nous avons obtenu de nombreux points que nous voulions et comme nous le voulions.

Autre exemple d'énormité: la clé financière pour l'enseignement provincial. On nous parle de capitulation devant les Flamands. La clé 1995 est de 55 N/45 F. Est-ce un cadeau aux Flamands? Non, c'est la clé actuelle à Bruxelles. La clé pour la province est inverse. Mais quand vous la rapportez à l'enseignement provincial à Bruxelles, elle est de 55 N et de 45 F. Pourquoi?

Le francophones ont implanté leur enseignement provincial dans la partie wallonne du Brabant.

Les Flamands, eux, ont implanté le gros de leur enseignement provincial à Bruxelles. Donc, en réalité, à Bruxelles, la province de Brabant dépense, pour l'enseignement provincial flamand dans les 19 communes, 55 francs alors qu'elle en dépense 45 pour l'enseignement francophone.

Nous avons obtenu qu'à partir de 1996, la clé applicable soit celle du nombre d'élèves inscrits dans les établissements F et dans les établissements N. Si vous appelez cela une capitulation devant les Flamands, une victoire flamande, c'est que vous n'êtes pas à la tête des établissements flamands qui devront être gérés d'une année à l'autre en tenant compte de la chute des crédits que je viens de vous démontrer.

M. Maingain. — Ce ne sont pas les Flamands bruxellois qui perdront mais les Brabançons wallons qui payeront plus.

Mme Mouzon. — Je constate qu'on change de discours. Je parle du discours de M. Simonet, sur la capitulation en ce qui

concerne les clés de l'enseignement provincial à Bruxelles. Je viens de vous démontrer que c'est le contraire, que les Flamands vont se retrouver avec une dotation moins élevée.

La Communauté serait condamnée, enterrée etc parce qu'on envisage de transférer le personnalisable et diverses autres compétences de la Communauté à la Région wallonne, d'un côté, à la COCOF, de l'autre. Vous avez la mémoire courte, surtout le FDF. Qui a voulu la Belgique à deux Communautés? Qui voulait la Belgique à trois Régions?

M. Maingain. — Relisez les discours des fédéralistes wallons!

Mme Mouzon. — Dans la loi Perin-Vanderkerckove de régionalisation provisoire où étaient les actuelles matières personnalisables sinon aux Régions? Qui a dû concéder aux Flamands les matières personnalisables dans la révision constitutionnelle de 1980 — il s'agit de l'article 59bis, paragraphe 2bis et 4bis.

M. Cornelissen. — Le FDF ne faisait plus partie du Gouvernement.

Mme Mouzon. — Nous en revenons à une conception fondée sur une Belgique à trois Régions qui a fait la force de votre parti.

M. Maingain. — On a lié la Région de Bruxelles à la Communauté française.

Mme Mouzon. — Le problème c'est qu'à force de ne pas obtenir ce que vous vouliez, votre parti est devenu moins fort.

Vous êtes plus fort pour affirmer des choses que pour les réaliser. Je constate qu'entre 1975 et 1980, les matières dites personnalisables sont régionales.

En ce qui concerne les droits de tirage, si on décide d'emblée qu'ils sont insuffisants, il faudra reprendre les négociations.

Contrairement à ce qui se passe actuellement, il n'y aura plus de négociation, dans les limites du droit de tirage. Le montant de base est pré-établi, de même que la clé. A supposer que ce mécanisme ne suffise pas, une augmentation du montant devra être négocié, mais la clé restera toujours 80-20.

Cela me paraît être un progrès important, compte tenu du fait que lever des impôts communautaires à Bruxelles pose des problèmes politiques et techniques insurmontables. C'était une jolie trouvaille que de débloquer, de décloisonner et de faire appel à la capacité fiscale des Bruxellois pour financer le communautaire. C'était indispensable et nous n'aurions jamais pu nous en tirer autrement. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le Président. — La parole est à M. Mesot.

M. Mesot. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je ferai deux brèves observations dont l'une concerne le droit de tirage.

Certes, le principe de l'automaticité a été admis et doit, en principe, éviter une discussion avec les Flamands pour peu que l'on reste sous le plafond fixé et qui est relativement bas puisqu'en 1993, il est fixé à 1 milliard et que de ce montant, il faut retrancher les 20 p.c. qui reviennent à la Communauté flamande de Bruxelles.

Néanmoins, ce que les Flamands n'ont pas accepté, c'est de doter la Région de moyens supplémentaires. Or, celle-ci est actuellement en déficit. Par conséquent, il faudra bien puiser quelque part les 2,6 milliards qui, en définitive, vont devoir grever le budget régional. Eh bien, les Flamands ne semblent pas du tout disposés, d'après les interventions qu'ils ont faites, à voter ces moyens supplémentaires.

Quant au dépassement des plafonds — dans ce cas, on ne se trouve plus dans le cadre des droits de tirage — il est vraisemblable. Il est évident que certains transferts seront effectués avec des moyens financiers insuffisants. A ce moment-là, une renégociation serait nécessaire. Le principe en a été admis par M. De Coster. Il a reconnu que cette négociation serait difficile. Il y a de grandes chances qu'elle ait lieu mais nous ne pouvons courir ce risque à un prix exorbitant, qui va nécessiter soit des concessions politiques, soit alors amener une véritable asphyxie de l'enseignement francophone à Bruxelles parce que le transfert de compétences se fera dans le cadre de l'enseignement.

Mme Mouzon. — Je vous ai déjà dit pourquoi. L'enseignement provincial flamand était demandeur.

M. Mesot. — Je ne vous parle pas de l'enseignement provincial flamand mais de l'enseignement général et des transferts, qui se feront de la Communauté française, et d'ailleurs acceptés par le PSC dans toute une série de matières, d'organisations, etc.

C'est là que le problème se posera et le propos n'est pas démagogique, Madame Mouzon. Cependant, certains Wallons, et non des moindres, sont conscients du problème à cet égard.

Je possède sous les yeux une interview donnée au Soir par M. François Perin. Je cite: «Ce qui m'inquiète le plus pour Bruxelles, c'est ce que l'on appelle les droits de tirage. La Région pourra transférer des moyens financiers aux Communautés française et flamande de Bruxelles mais la COCOF, les francophones bruxellois, n'auront pas de véritable pouvoir fiscal et pourront être sousmis à un veto flamand, cela alors que les Wallons ne seront très probablement pas prêts à financer l'enseignement francophone de la capitale. A terme cela pourrait entraîner de graves difficultés pour celui-ci. L'enseignement flamand bénéficiera, en revanche, des largesses de toute la Flandre.

Dangereux! Je ne suis d'ailleurs pas sûr que la Flandre ne poursuive pas le but d'asphyxier les écoles francophones.»

Cela n'est peut-être pas vrai mais il subsiste un risque qui — je suis désolé — n'est pas rencontré. Certes, nous y voyons plus clair mais avant de nous engager dans les accords de la Saint-Michel, et dans le flou actuel, nous devons évaluer les risques.

Ma seconde préoccupation a trait à notre relation avec la Communauté française. Nous approuvons un effort de financement des Bruxellois francophones au profit de celle-ci. Il est absolument indispensable que la solidarité soit maintenue. Les Bruxellois francophones isolés face à l'ensemble de la Communauté flamande unie ne pèseraient peut-être pas d'un poids suffisant.

Mais encore faut-il en contrepartie, que les Bruxellois francophones soient entendus de la Communauté française! Il faut bien avouer que ce n'est pas toujours ou que c'est rarement le cas. Pour ce qui concerne la vente des immeubles qui appartiennent à la Communauté française, qui sont situés à Bruxelles, et qui abritent des associations culturelles et autres bruxelloises, il a fallu que le Président et les membres de l'Exécutif interviennent en catastrophe auprès de la Communauté afin de limiter les dégâts. Tout comme M. Maingain, je regrette que Mme De Galan ne puisse assister à nos débats.

Les aspects financiers n'entrent pas seuls en ligne de compte. Un dialogue est nécessaire sur d'autres questions. L'Assemblée générale a, par exemple, demandé à sa Commission de la Culture d'établir des rapports sur certains thèmes concrets et précis relevant des compétences de la Communauté française. Je pense notamment à l'analphabétisme, à la formation des immigrés et au projet de décret de la Communauté française sur l'enseignement supérieur artistique. Actuellement, nous nous penchons sur le projet d'application en matière de lecture publique. Ces rapports ont été approuvés par notre Assemblée. Les résolutions l'ont également été. Or, il s'avère impossible d'obtenir la présence des délégués de la Communauté française au sein de la Commission de Coopération. C'est évidemment inacceptable. Si un tel état d'esprit devait se maintenir et si un minimum de dialogue s'avérait impossible à nouer, nous serions malheureusement dans l'obligation de revoir notre attitude car il ne faut pas perdre de vue la participation financière des Bruxellois.

M. le Président. — Monsieur Mesot, votre question concerne un problème relatif aux travaux de notre Assemblée. Vous me donnez ainsi l'occasion d'éclairer l'Assemblée sur un point.

Je signale que la Présidente du Conseil de la Communauté française vient de m'écrire pour me demander de préciser si notre Commission souhaitait maintenir l'ordre du jour précédent ou si elle envisageait de le modifier et de le compléter par des priorités surgissant en fonction de l'évolution des problèmes qui se posent à la fois à la Communauté française et à notre Commission communautaire française.

Dès lors, je pense que la Commission présidée par M. Maingain aura très prochainement l'occasion de se définir par rapport à cette question. Cela ne me paraît pas refléter un désintérêt de la part de la Présidente du Conseil de la Communauté française à l'égard de notre institution.

Je souhaitais transmettre cette information aux membres de notre Assemblée qui pourront ainsi apprécier plus objectivement la situation.

M. Mesot. — Monsieur le Président, je vous remercie pour cette information positive. En effet, l'effort ne doit pas être exclusivement fourni par les Bruxellois. Les Wallons doivent y participer également. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, je me permettrai de répondre au nom du Collège.

Avant de répondre plus précisément aux différentes questions posées par les honorables membres de cette Assemblée, nous aimerions recadrer les éléments dont il est question.

A notre sens, il convient de distinguer clairement les différents niveaux de pouvoir. Jusqu'à preuve du contraire, les accords politiques dont il est question n'ont pas encore fait l'objet de nouvelles dispositions législatives. Par ailleurs, nous vivons dans un Etat fédéral: nous constatons que les négociations politiques ont eu lieu entre représentants des partis représentés au National.

Il s'agit donc d'accords politiques nationaux qui auront certes des répercussions pour nos institutions s'ils sont votés. Si donc, une majorité des deux tiers se forme au national pour voter ces propositions, et s'il se trouve une autre majorité des deux tiers à la Communauté française pour transférer certaines compétences de la Communauté vers notre Assemblée, alors il y aura un débat entre nous. Il ne sera plus fondé sur des passions mais sur des réalités tangibles.

Dès lors, il nous serait facile de répondre «non» à l'ensemble des questions que vous nous avez posées mais ce ne serait pas élégant de notre part... A vos deux premières questions, Monsieur Cools, notre réponse est clairement «non», pour les raisons rappelées plus haut.

Par contre, pour ce qui concerne les questions suivantes, je puis vous dire qu'en date du 9 juillet, le Conseil de la Communauté française a été informé, par lettre du Président de notre Assemblée, ainsi que par lettre du Collège, du fait que notre Assemblée avait unanimement adopté la proposition de résolution portant sur la défense de l'usage de la langue française par les élus francophones des communes de la périphérie bruxelloise et des communes à statut spécial, en date du 26 juin 1992.

Le Conseil de la Communauté française a, par ailleurs, adopté le même jour une proposition de résolution portant sur le même objet, par 96 voix sur 97 et une abstention.

Enfin, conformément à la résolution du 26 juin, le Collège a demandé, le 2 juillet 1992, à l'Exécutif de la Communauté française de saisir de cette question le Comité de concertation Gouvernement-Exécutifs. Selon nos informations, la saisie du Comité de concertaion a été envisagée par l'Exécutif mais n'a pas encore été officiellement effectuée.

Pour ce qui concerne la dernière question, notre réponse est à nouveau négative. Il n'y a pas eu de concertation sur ce qui constitue encore une hypothèse.

Aux questions de M. Hasquin, nous répondons de la même manière, en précisant que notre objectif fondamental est de ne pas briser la Communauté française et d'assurer sa survie. Dans ce cadre, et sans prendre position sur l'éventuel pouvoir décrétal de la COCOF ni sur son ampleur, il ne nous semble pas invraisemblable d'instaurer une unité de question dont il conviendra de débattre au moment opportun.

Nous attendons donc que les textes soient votés et que l'on veuille bien nous consulter. A ce moment, comme membres du Collège, nous exigerons que si transferts il y a, ils soient réalisés avec les moyens adéquats. De toute manière, nous travaillons à la révision du mode d'élaboration du budget, en vue d'assurer sa lisibilité politique et d'en faire un budget-programme ainsi qu'il est prévu dans la loi sur la comptabilité de l'Etat du 18 juin 1989. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

# **QUESTION ORALE**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dereppe.

QUESTION ORALE DE MME DEREPPE AU MINISTRE GOSUIN, CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'UNE «NOTE A L'ATTENTION DES FONCTIONNAIRES DE NIVEAU 1» EN DATE DU 6 OCTOBRE 1992 CONCERNANT LES PROPOSITIONS VISANT A ACHEVER LA STRUCTURE FEDERALE DE L'ETAT

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen qui posera la question de Mme Dereppe si le Collège le permet.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le 6 octobre dernier, la directrice générale de l'administration de la Commission communautaire française a fait distribuer aux fonctionnaires de niveau 1 une note pour information concernant les propositions visant à achever la structure fédérale de l'Etat. Cette note comprend deux parties: la première est le texte officiel des accords et la deuxième s'intitule «bref argumentaire».

Le texte officiel est farci d'annotations personnelles manuscrites et de petits dessins montrant tour à tour la satisfaction ou la déception par rapport au contenu. Le bref argumentaire est un texte politique orienté. Monsieur le Ministre, avez-vous eu connaissance de cette note et de sa distribution par le plus haut fonctionnaire de l'administration?

Dans l'affirmative, pouvez-vous me dire ce que vous pensez de cette manière de pratiquer l'information?

Pouvez-vous également me préciser quels sont le rôle et l'attitude d'un directeur général d'administration qui a en charge le bon fonctionnement de cette administration et si la propagande politique est compatible avec ce haut niveau de responsabilité?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en réponse à cette question orale, je suis en mesure de vous fournir les précisions suivantes. J'ignorais l'existence de cette note quand elle a été diffusée par Mme le directeur général. Cela n'est pas un fait anormal. En effet, il circule dans toute administration de nombreuses notes internes dont le Ministre compétent n'a pas connaissance, sauf quand il en demande copie, ce que j'ai évidemment fait.

La note en question est essentiellement informative. Il s'agissait de fournir aux fonctionnaires une réponse aux questions qu'ils se posent sur l'avenir institutionnel de leur pays. Elle est clairement intitulée: «Propositions visant à achever la structure fédérale de l'Etat» et précise que ces propositions émanent, d'une part, de la Commission parlementaire mixte pour la Réforme des institutions et, d'autre part, du dialogue de Communauté à Communauté.

Il s'agit donc bien, comme vous le suggérez, d'une vision orientée de la réforme institutionnelle, mais on ne peut dire qu'elle présente un caractère trompeur puisque son origine est clairement identifiée. Le fait que la note ait été distribuée à tous les fonctionnaires de niveau 1, sans distinction, est d'ailleurs rassurant. On peut espérer que ces fonctionnaires ont assez de sens critique.

En conclusion, je suis persuadé que l'intention de Mme le directeur général était en l'occurrence louable. Sans doute peut-on considérer que sa démarche fut peu opportune? Je lui en ferai part.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour une réplique.

M. Cornelissen. — Monsieur le Ministre, je vous remercie au nom de Mme Dereppe.

M. le Président. — L'incident est clos.

Notre ordre du jour est ainsi épuisé.

Je rappelle que nous nous retrouverons ce soir pour une séance plus détendue et de caractère plus convivial que la réunion politique très constructive qui vient de se dérouler. J'espère y voir non seulement les membres présents, qui sont sans doute les plus assidus et les plus sérieux de cette Assemblée, mais aussi ceux qui ne nous ont pas rejoints cet aprèsmidi et qui seront sans doute frais et dispos ce soir pour écouter le concert et assister à la distribution du prix du Théâtre jeune public.

La séance est levée.

— La séance est levée à 18 h 05.

Prochaine séance sur convocation.

Ont participé aux travaux de la Commission réunie du Budget les 29 septembre, 6 et 13 octobre 1992:

MM. André, Beauthier, Cools, De Coster, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Huygens, Mme Huytebroeck, M. Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mesot, Moureaux (Président), Parmentier, Mme Payfa, MM. Rens, Simonet, Smal, Mmes Van Tichelen et Willame.

Etaient excusés: MM. Guillaume et Hasquin.

Ont participé aux travaux de la Commission de la Culture le 20 octobre 1992 :

M. de Marcken de Merken, Mmes de Ville de Goyet, Dupuis, Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Lemesre, MM. Mesot (Président), Parmentier et Mme WilEtaient excusés: M. Escolar, Mmes Huytebroeck et Jacobs.

Etaient présents à la séance:

MM. Adriaens, Beauthier, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Guillaume, Harmel, Hasquin, Hermans, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smal, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.